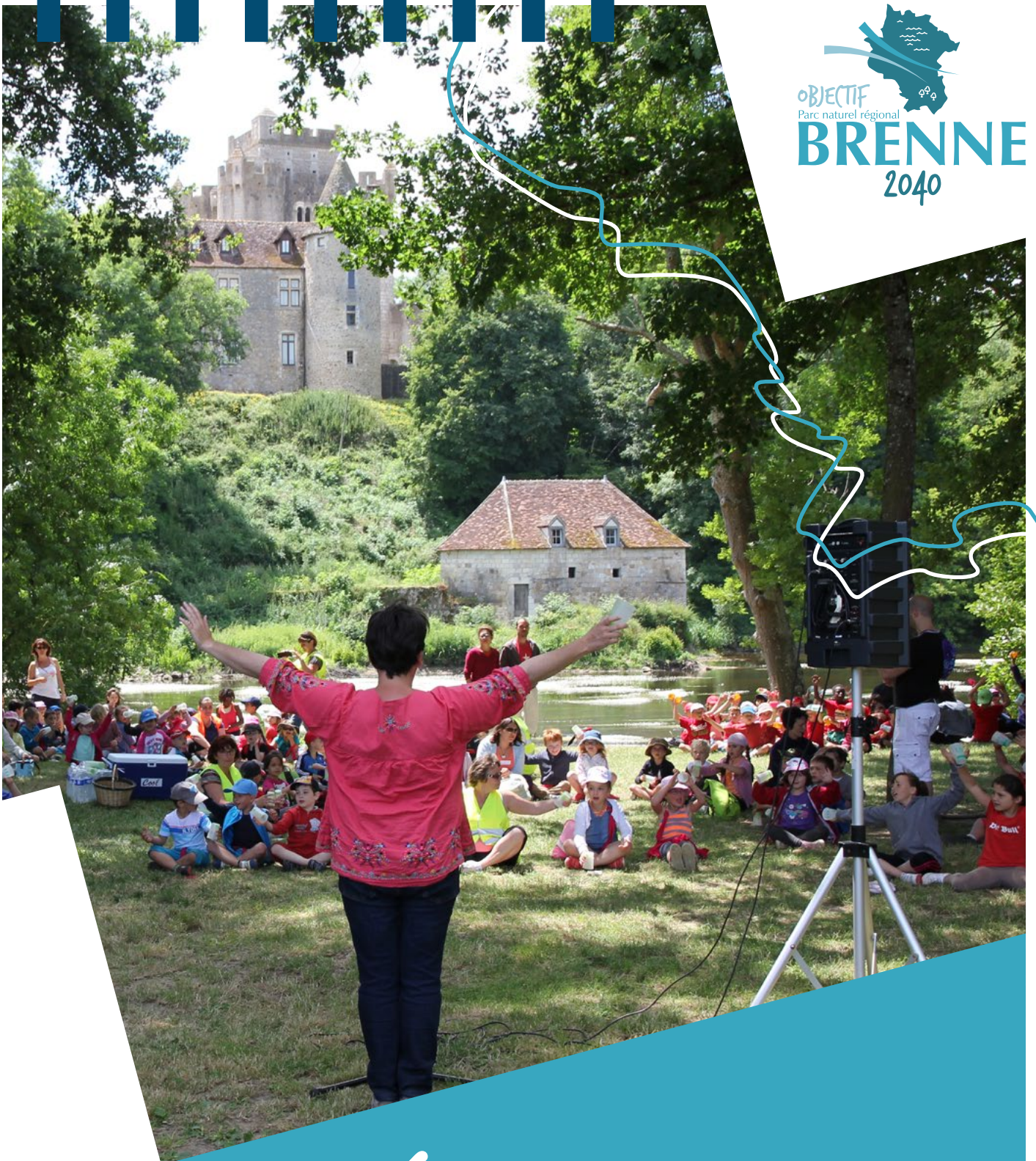


OBJECTIF
Parc naturel régional
BRENNE
2040



Parc
naturel
régional
de la Brenne

Jun 2023

Évaluation de la charte du Parc naturel régional

Sommaire



1.	INTRODUCTION : LA DEMARCHE D'EVALUTION	page 4
1.1.....	Contexte de l'évaluation	4
1.2.....	Evaluation de la mise en œuvre de la Charte	5
1.3.....	Méthodologie mise en œuvre	6
2.	ANALYSE FONCTIONNELLE	page 8
2.1.....	Analyse de la gouvernance	8
2.1.1	Le fonctionnement des institutions du Syndicat Mixte	8
2.1.2	La place du Parc dans la gouvernance territoriale	10
2.2.....	Analyse budgétaire	12
2.2.1	Analyse générale des dépenses et recettes	12
2.2.2	Détail des recettes	16
2.2.3	Un rôle de levier financier pour le territoire	18
2.2.4	Budget annexe Petite enfance	18
2.3.....	Analyse des moyens humains	20
2.3.1	Analyse de l'équipe	20
2.3.2	Analyse sociologique	20
2.3.3	Répartition de l'équipe par thématique	21
2.4.....	Conclusion de l'analyse fonctionnelle	22
3.	ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE	page 23
3.1.....	Thématique 1 – Milieux naturels et biodiversité	24
3.2.....	Thématique 2 – Eau	28
3.3.....	Thématique 3 – Culture et patrimoine culturel	32
3.4.....	Thématique 4 – Paysage et bocage / Patrimoine bâti	36
3.5.....	Thématique 5 – Agriculture / Pisciculture	42
3.6.....	Thématique 6 – Aménagement et urbanisme	46
3.7.....	Thématique 7 – Energie - Climat	52
3.8.....	Thématique 8 – Autres filières économiques et services	56
3.9.....	Thématique 9 – Tourisme et loisirs	60
3.10.....	Thématique 10 – Connaissance	64
3.11.....	Thématique 11 – Éducation au territoire	68
3.12.....	Thématique 12 – Gouvernance et communication	72
3.13.....	Conclusion de la partie thématique	76
3.13.1	Efficacité	76
3.13.2	Cohérence	76
3.13.3	Pertinence	76
3.13.4	Exemplarité	77
4.	CONCLUSION : PLUS-VALUE ET PERSPECTIVES	page 78

Evaluation réalisée entre juin 2022 et février 2023 : Inddigo
 Conception et mise en page : Akti / Etienne Fradin // Impression : Centr'Imprim (36)
 Crédits photos : PNR Brenne
 pour les pages 28, 42, 45, 46 et 79 : Hellio-Van Ingen // pour la page 60 : Tas2cailloux-Mickaël Lafrasse
 Illustration page 67 : Benoît Perrotin



Le processus de révision de la Charte du Parc bénéficie du soutien de l'Etat et de la région Centre-Val de Loire

Introduction : La démarche d'évaluation

1.

1.

Introduction :
La démarche
d'évaluation

1.1 Contexte de l'évaluation

C'est en 1989 que le **Parc naturel régional (PNR) de la Brenne** voit le jour, porté par les élus et acteurs locaux, souhaitant réagir contre la dévitalisation de leur territoire et désireux de mettre en place les conditions pérennes du développement local. Au-delà de cette ambition économique, c'est le caractère exceptionnel de son patrimoine naturel et la nécessité de le protéger qui a confirmé la pertinence de la création du Parc et a conduit à la signature de sa première Charte. Le projet s'est ensuite poursuivi, en 1998 une nouvelle Charte a été signée pour une durée de 12 ans. En 2010, une troisième Charte a été signée pour pérenniser le Parc pendant 12 années supplémentaires, durée prorogée de trois ans dans le cadre de la Loi Biodiversité.

Le **projet de territoire pour la Brenne** est traduit dans la **Charte du PNR « 2010-2025 »**. Les orientations et objectifs de la Charte se structurent autour des **trois axes** et quatorze objectifs stratégiques suivants :

- ▶ **Axe 1 – Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures**
 - **Objectif stratégique 1.1** – Poursuivre et amplifier la préservation d'une nature exceptionnelle liée aux activités humaines
 - **Objectif stratégique 1.2** – Agir pour la qualité des ressources naturelles
 - **Objectif stratégique 1.3** – Renforcer la préservation et la valorisation des paysages et de l'héritage culturel et bâti, imaginer leur avenir
 - **Objectif stratégique 1.4** – Maintenir les équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace
 - **Objectif stratégique 1.5** – Faire progresser la connaissance et la mettre au service de la dynamique du territoire, agir pour la sensibilisation aux patrimoines

- ▶ **Axe 2 – Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale**

- **Objectif stratégique 2.1** – Accompagner les filières locales dans une démarche de développement durable, de valorisation de leur production et de recherche de qualité
- **Objectif stratégique 2.2** – Conforter l'offre et miser sur un tourisme durable porteur de développement local dans une démarche permanente de qualité
- **Objectif stratégique 2.3** – Participer à la lutte contre le changement climatique et anticiper les conséquences pour le territoire
- **Objectif stratégique 2.4** – Soutenir la prise en compte du développement durable par les entreprises, les collectivités et les habitants dans leur quotidien

- ▶ **Axe 3 – Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités**

- **Objectif stratégique 3.1** – Soutenir les initiatives locales, inventer de nouveaux modes d'activité en milieu rural et agir pour la création d'emplois
- **Objectif stratégique 3.2** – Donner envie de vivre sur le territoire en plaçant l'éducation et les services au cœur de la stratégie
- **Objectif stratégique 3.3** – Agir pour une politique culturelle audacieuse et ouverte
- **Objectif stratégique 3.4** – Partager le projet de territoire, inciter à agir et s'impliquer
- **Objectif stratégique 3.5** – Renforcer la cohérence territoriale et s'ouvrir vers l'extérieur

Après plus de onze années d'actions, l'année 2021 voit débuter l'évaluation, partie intégrante des études préalables à la révision de la Charte.

En application des dispositifs réglementaires, notamment de la circulaire du 25 août 2000, et du décret du 18 novembre 1998 (depuis revu par le décret n° 2012-83 du 24 janvier 2012 et la circulaire du 4 mai 2012, postérieurs à la rédaction de la Charte), la Charte intègre la notion d'évaluation à différents niveaux :

- ▶ Une structuration de la Charte en Axes -> Objectifs stratégiques -> Objectifs opérationnels disposant chacun de « grands indicateurs » associés à des valeurs cibles,
- ▶ Puis une déclinaison en projets et actions eux-mêmes associés à des indicateurs de réalisation et de résultats,
- ▶ La définition d'indicateurs plus transversaux concernant le développement durable au niveau des projets, issus du référentiel commun pour l'évaluation des Agendas 21 locaux,
- ▶ Par ailleurs, il était prévu de suivre la mise en œuvre de la Charte via le logiciel EVA développé à l'échelle de la Fédération des PNR et destiné à recueillir l'ensemble des données relatives au suivi des actions. Le logiciel considéré comme trop lourd a cependant été abandonné en cours de Charte.

1.2 Evaluation de la mise en œuvre de la Charte

L'évaluation s'inscrit dans une démarche partagée, globale et stratégique :

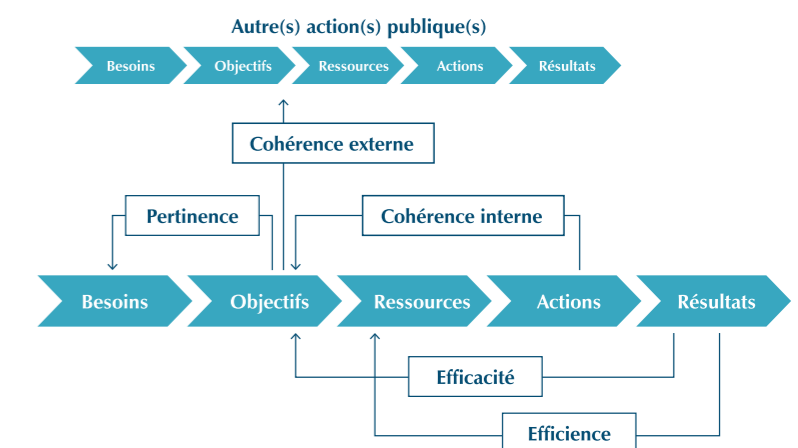
- ▶ **Partagée** : avec les acteurs politiques, et institutionnels afin qu'elle puisse servir à l'amélioration de l'action ;
- ▶ **Globale** : elle n'est pas centrée sur un enjeu particulier et considère le territoire dans son ensemble ;
- ▶ **Stratégique** : elle permet une mise en perspective des bonnes pratiques et des insuffisances du Parc, ainsi que des recommandations pour la fin de mise en œuvre de la Charte.

Elle se distingue du bilan des actions réalisées en cherchant à mettre en exergue les effets propres de la Charte. En effet, comme pour toute action publique, la Charte n'est pas mise en œuvre dans un environnement « clos », et une multitude de facteurs vont influencer les résultats et les effets attendus des actions menées (tendances structurelles d'évolution du territoire, changement climatique, politiques menées par d'autres acteurs, etc.). Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de PNR. En effet, le Syndicat du Parc n'a pas de compétence propre mais est en charge de « missions », « missions » qui consistent pour une large part à ce que l'action d'autres acteurs (communes, professionnels du territoire, usagers, etc.) prenne en compte les objectifs de la charte.

Si les ressources (financières, techniques et humaines)

mobilisées et les actions mises en œuvre par le Syndicat du Parc peuvent être cernées de façon assez précise, puisqu'elles dépendent de sa seule responsabilité, les résultats des actions menées dépendent aussi des autres acteurs intervenant sur le territoire et sont ainsi plus difficiles à évaluer avec précision. Les effets ou les impacts s'apprécient quant à eux grâce au recueil de la perception des acteurs du territoire.

La démarche d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte s'appuie ainsi sur un ensemble de critères couramment mobilisés dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques permettant d'éclairer le jugement sur leur bonne mise en œuvre et l'atteinte des objectifs initiaux. Cette approche est synthétisée dans le schéma ci-dessous.



- ▶ Le critère de la pertinence revient ainsi à se demander si les objectifs fixés dans la Charte répondent aux besoins et enjeux identifiés sur le territoire. L'efficacité est évaluée dans la partie sur l'analyse thématique ;
- ▶ Le critère de la cohérence se décline en interne, à savoir est-ce que les projets et actions mis en œuvre répondent aux objectifs initialement fixés et plus globalement aux valeurs que porte le Parc, mais aussi en externe en se questionnant sur l'adéquation et la complémentarité des objectifs et projets portés dans le cadre de la Charte avec les politiques publiques portées en parallèle par les partenaires du Parc. La cohérence est également évaluée dans la partie sur l'analyse thématique ;
- ▶ Le critère de l'efficacité vise, quant à lui, à comparer les résultats de l'action avec les objectifs fixés initialement pour savoir si ceux-ci ont été atteints. L'efficacité est évaluée dans la partie sur l'analyse thématique et fonctionnelle ;
- ▶ Enfin, le critère de l'efficience concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel). L'efficience est évaluée notamment dans la partie sur l'analyse fonctionnelle.

1.3 Méthodologie mise en œuvre

Afin de porter un regard éclairé sur l'ensemble de ces dimensions évaluatives, un référentiel d'évaluation a été défini au début de la démarche : il s'agit d'un ensemble de questions qui doivent guider l'analyse. Ces questions portent donc sur l'ensemble des critères évaluatifs, auxquels a été ajoutée la dimension d'exemplarité qui représente une caractéristique forte de l'action des PNR, inscrite dans leurs missions.

Le référentiel retenu est représenté dans le schéma ci-dessous :



Pour répondre à ces questionnements, la méthodologie mise en œuvre a mobilisé :

- ▶ Le bilan des réalisations et des engagements de la mise en œuvre de la Charte, sur la base :
 - Des bilans et rapports d'activités produits annuellement par le Syndicat du Parc
 - Des fiches évaluatives thématiques complétées par l'équipe du Parc à l'occasion de cette démarche d'évaluation, comprenant un bilan des engagements et des principales réalisations du Syndicat du Parc et des signataires de la Charte, ainsi que la mise en évidence des principaux éléments positifs et difficultés rencontrés
 - D'entretiens réalisés avec les équipes des différents pôles thématiques du Parc
- ▶ Le recueil et l'analyse des perceptions d'acteurs sur les résultats et les effets de la mise en œuvre de la Charte au travers :
 - Une vingtaine d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de signataires de la Charte
 - L'organisation de 3 Ateliers d'évaluation réalisés les 17 et 23 novembre et le 5 décembre 2022, auxquels étaient invités les acteurs experts selon les thématiques définies, et qui ont réuni environ 25 participants
- ▶ Une analyse synthétique de l'évolution du territoire basée sur l'actualisation du diagnostic de territoire et le recueil d'indicateurs, permettant de questionner les résultats de la mise en œuvre de la Charte
- ▶ Les outils de suivi internes au Syndicat du Parc : tableau des indicateurs



L'évaluation s'articule en 2 parties complémentaires :

1. Une analyse fonctionnelle de la structure Parc, portant notamment sur sa gouvernance, ses moyens financiers et humains ;
2. Une analyse thématique de la mise en œuvre de la Charte.

2.1 Analyse de la gouvernance

2.1.1 LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DU SYNDICAT MIXTE

- ▶ Structuré sous la forme d'un Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion, le Parc naturel régional de la Brenne est animé au niveau politique par ses collectivités adhérentes :
- ▶ La Région Centre-Val de Loire
- ▶ Le Département de l'Indre
- ▶ Les 51 communes classées
- ▶ Les 4 intercommunalités d'appartenance des communes classées :
 - La Communauté de communes Brenne - Val de Creuse
 - La Communauté de communes Cœur de Brenne
 - La Communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin
 - La Communauté de communes Val de l'Indre - Brenne

En plus de ses collectivités membres, soulignons le rôle important joué par l'Etat qui valide le classement de Parc naturel régional et intervient en tant que financeur.

La gouvernance du Syndicat Mixte est organisée au travers des instances d'élus et de partenaires suivantes :

Le Comité syndical

Organe d'administration du Syndicat, il est composé de représentants des collectivités membres, selon la répartition suivante :

- ▶ 6 représentants de la Région Centre-Val de Loire, dont trois issus du Département de l'Indre
- ▶ 4 représentants du Département de l'Indre, dont 4 issus du territoire du Parc
- ▶ 1 délégué et 1 suppléant pour les communes de moins de 1 000 habitants (population municipale) et 2 délégués et 2 suppléants pour les communes de plus de 1 000 habitants
- ▶ 1 délégué et 1 suppléant par communauté de communes

Le Comité syndical comptait 71 membres en 2010, 76 en 2016 et 74 en 2021. L'évolution tient uniquement au fait que certaines communes ont une population fluctuante autour du seuil des 1 000 habitants.

Il se réunit 6 à 8 fois par an. La participation est correcte mais fluctuante en fonction des sujets abordés et de la saison. Une seule réunion n'a pas atteint le quorum nécessaire pour délibérer valablement. Depuis quelques années il est fait le constat que les représentants désignés par les communes étaient de moins en moins les maires ou leurs adjoints mais plus des conseillers municipaux ; les maires semblant privilégier leur participation au sein des conseils communautaires, qui sont montés en puissance en termes de compétences. Cela peut parfois poser des problèmes de représentativité et de transmission des informations. En dehors de certains sujets « plus conflictuels » les débats sont très souvent peu développés et très limités.

Le Bureau syndical

Composé de 31 membres depuis 2020 (contre 24 membres auparavant) élus au sein du Comité syndical, il comprend notamment le Président, 2 Vice-présidents (représentants de la Région et du Département), ainsi que les Présidents des différentes commissions de travail, répartis de la manière suivante :

- ▶ 4 représentants de la Région Centre-Val de Loire
- ▶ 4 représentants du Département de l'Indre
- ▶ 1 représentant par communauté de communes adhérentes
- ▶ Complété par des représentants communaux assurant une bonne répartition géographique du territoire

Le Bureau se réunit en moyenne 8 fois par an sur convocation du Président. Il gère les affaires courantes et délibère sur les attributions dont il a reçu délégation du Comité syndical. Il établit notamment le projet de budget qui est ensuite communiqué au Conseil Régional et au Conseil Départemental au cours de la session budgétaire.

La participation est également très variable avec malgré tout une présence assez constante des élus municipaux et intercommunaux. Les élus régionaux et départementaux sont moins assidus et rarement tous présents (certains ne participant que très exceptionnellement aux réunions du Bureau).

Il a, par ailleurs, été acté récemment le souhait de réunir au moins une fois par trimestre uniquement les Présidents des commissions avec le Président du Parc pour permettre d'échanger plus en détail sur certains dossiers.

Les commissions de travail thématiques

La définition des projets et le suivi des actions s'organisent au sein des commissions de travail qui associent élus, mais aussi acteurs socio-économiques, associatifs, collectivités, etc. Elles sont au nombre de 10 :

- ▶ La commission Agriculture-Pisciculture-Forêt-Chasse
- ▶ La commission Développement économique et vie du territoire
- ▶ La commission Nature et Environnement
- ▶ La commission Education-Enfance-Jeunesse-Culture
- ▶ La commission Tourisme
- ▶ La commission Finances et Ressources Humaines
- ▶ La commission Paysage-Urbanisme-Climat-Energie
- ▶ La commission Patrimoines et savoir-faire
- ▶ La commission Communication (créée en sept. 2020)
- ▶ La commission Santé (créée en sept. 2020)

A noter que le Comité syndical peut décider de modifier le nombre ou le périmètre des commissions.

Les Commissions ont un rôle de réflexion, de proposition et d'étude préalable des dossiers techniques relatifs aux opérations soumises à l'appréciation du Bureau et/ou du Comité syndical.

Y participent des élus volontaires du Comité syndical, elles peuvent également être ouvertes à des élus municipaux non-membres du Comité syndical et des personnes qualifiées extérieures au Parc peuvent également être entendues selon les sujets abordés. Par ailleurs, les membres de l'équipe technique compétents sur les problèmes évoqués peuvent être invités à assister également aux réunions.

Elles sont présidées par un délégué élu par le Comité syndical, et membre du Bureau.

La commission se réunit sur convocation de son Président, ou sur demande exprimée par la majorité de ses membres. Les séances des commissions ne sont pas publiques, sauf décision contraire prise à la majorité des membres. Lorsque certains dossiers impliquent plusieurs commissions, celles-ci se réunissent conjointement à l'initiative de leur Président.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents.

La fréquence des réunions est très variable, selon les thèmes abordés. Elles doivent cependant se réunir au moins une fois avant l'élaboration du budget.

Le constat est fait d'une participation très variable selon la commission et les thématiques abordées. Depuis 2020, il a ainsi été entériné le fait que des groupes de travail thématiques issus des Commissions pouvaient se créer pour mener des réflexions sur des sujets spécifiques et ponctuels. Ces groupes de travail s'arrêtent lorsque le sujet ne nécessite plus d'échange. Intervenant sur des sujets plus opérationnels, ils permettent une meilleure mobilisation des élus du territoire.

Le conseil scientifique

Après une longue période d'inactivité, l'instance est aujourd'hui en reconstruction sous la présidence de Jean-Paul CHANTEGUET, ancien Président du PNR. Une première réunion s'est tenue en janvier 2022 et a donné lieu à de premiers débats sur des sujets comme l'éolien et la biodiversité.

Le conseil de développement durable

Il s'agit d'une émanation de la société civile et est un élément important de la participation citoyenne du Parc. Instance consultative prévue par les statuts du Parc de la Brenne, son rôle est multiple :

- ▶ Informer, mobiliser et rassembler les acteurs du territoire
- ▶ Être à l'écoute des habitants
- ▶ Fédérer les compétences citoyennes et associatives
- ▶ Alimenter le débat public dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Charte du Parc
- ▶ Conseiller et être force de propositions par la production d'avis argumentés
- ▶ Participer à des échanges d'expériences avec d'autres territoires, des programmes régionaux, nationaux et européens
- ▶ Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à ces objectifs : réalisation d'études et de recherches, organisation de réunions publiques et d'animations...

Il a notamment mené des réflexions sur la question de l'animation de la vie sociale des seniors et sur la mobilité dans le Parc.

Du côté du Département de l'Indre, les relations sont restées peu développées. Ce contexte trouve son origine dès la genèse du Parc et des dissonances politiques existant alors avec le Département. Si l'image du Parc auprès des élus du Département s'est améliorée au cours de ces dernières années (ceux-ci voyant aujourd'hui le Parc comme une vitrine pour territoire), les relations de travail restent à ce jour peu développées et le soutien financier du Département limité.

Un Parc bien intégré au paysage institutionnel local

Présent depuis 1989, le Parc est devenu un acteur institutionnel important pour les communes de ce territoire rural. Il s'est en effet investi dans de nombreux domaines, que ces collectivités dotées de peu de moyens n'auraient pas pu ou bien moins investi. C'est particulièrement le cas sur le volet de l'urbanisme, où le Parc accompagne les collectivités dans leurs démarches d'urbanisme et de planification, ou encore au travers de son action au service de la jeunesse et de la petite enfance, où le Parc met en place et gère des services publics en lieu et place de ces collectivités. Grâce à ce positionnement, le Parc a ainsi acquis une bonne reconnaissance sur le territoire et suscite également de fortes attentes, se traduisant par des sollicitations nombreuses, que le Parc n'est pas toujours en mesure de satisfaire.

Le dialogue avec les élus est d'autant plus fluide, qu'une partie d'entre eux est présent depuis de nombreuses années sur le territoire. Cette stabilité facilite l'assimilation de ce qu'est le Parc et de son action après les périodes d'élection, notamment auprès des nouveaux élus qui n'ont pas nécessairement une bonne connaissance du Parc.

La structuration et la montée en puissance des intercommunalités au cours de la Charte actuelle a fait évoluer les relations territoriales sans pour autant créer de rupture. Le bon dialogue du Parc avec les élus communaux, qui sont les mêmes élus que ceux des intercommunalités, a en effet permis d'assurer la continuité avec ce nouvel échelon. Les communautés de communes ont ainsi adhéré au Parc en cours de Charte et les coopérations et mutualisations se sont développées. On peut à ce titre évoquer le développement de l'entente instituée entre le Parc et les EPCI avec la mise en place de l'Office de Tourisme Destination Brenne, qui réunit les Présidents des communautés de communes et du PNR. Au-delà de ce volet touristique qui marque de manière importante les relations entre le Parc et les EPCI, les Présidents se réunissent 2 à 3 fois par an, pour échanger sur des sujets spécifiques d'actualité.

Le Parc : un acteur reconnu localement, mais des actions qui restent méconnues

L'enquête de consultation diffusée auprès des habitants de la Brenne a permis de préciser la manière dont les acteurs s'approprient le Parc. Il en ressort que la grande majorité des répondants (70 %) pensent bien ou très bien connaître les limites géographiques du PNR de la Brenne et la moitié des répondants (51 %) pensent bien ou très bien connaître les objectifs poursuivis par un Parc naturel régional. En revanche, concernant l'identification des actions mises en place par le PNR de la Brenne, les répondants expriment une connaissance limitée. Près de la moitié (48 %) indiquent n'avoir qu'une vague idée des actions mises en place, tandis que 37 % pensent bien les connaître et seuls 8 % les connaissent très bien. La répartition des réponses concernant les objectifs et les actions du PNR laissent pressentir un manque de connaissance globale du Parc et son manque de visibilité dans le paysage institutionnel. Ce sentiment a été renforcé par les entretiens semi-directifs menés avec les acteurs du territoire, faisant également émerger une ignorance de certaines aides (exemple : aides à la rénovation énergétique) proposées par le Parc.

2.1.2 LA PLACE DU PARC DANS LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

Des relations contrastées avec la Région et le Département

Si la Région Centre-Val de Loire et le Département de l'Indre sont tous deux partenaires et financeurs du Parc, les relations qu'entretient le Parc avec ces institutions sont très différentes.

Du côté de la Région, il est à noter un bon partenariat et un bon soutien avec néanmoins un sentiment d'éloignement qui s'est développé ces dernières années, alors que les conseillers régionaux délégués au Parc étaient auparavant originaires du Parc, ils sont aujourd'hui originaires de Châteauroux. Cette moindre proximité rend aujourd'hui plus difficile de faire passer des messages. Le Parc émet aujourd'hui le souhait d'un plus grand investissement de la Région, qui porte la politique des PNR, avec des attentes en termes d'orientations stratégiques et de soutien.

2.2 Analyse budgétaire

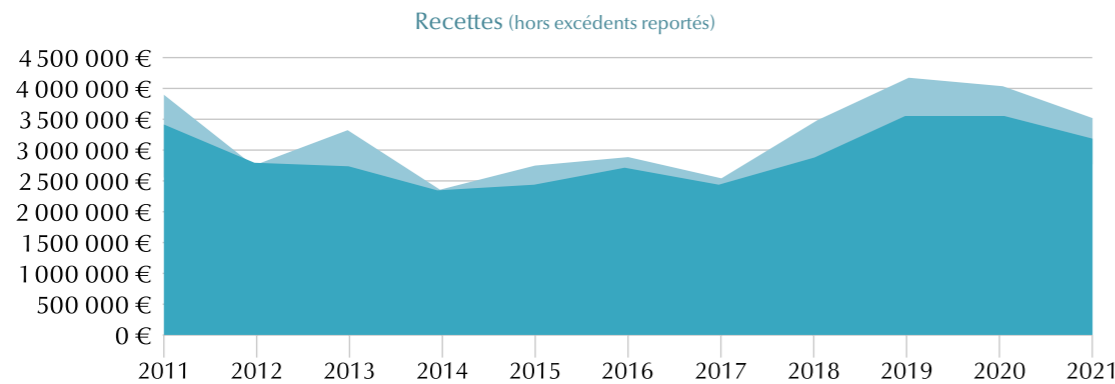
Point d'attention de l'analyse conduite ci-après : le Parc a fait le choix de fonder l'analyse du détail des dépenses et recettes sur les données d'une année type (2022), le constat étant fait en interne d'une relative stabilité budgétaire tout au long de la Charte. Des données d'évolution générale sont néanmoins présentées pour la période 2011-2021.

2.2.1 ANALYSE GENERALE DES DEPENSES ET RECETTES

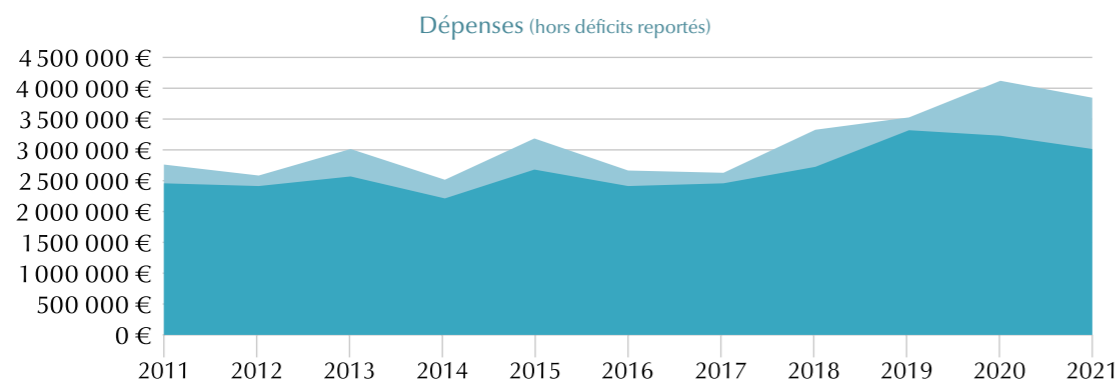
Analyse générale

Une première vue globale des dépenses et recettes du Parc sur la période 2011-2021 au travers des deux graphiques ci-dessous, met en évidence un budget constitué à près de 90 % en moyenne de recettes et de dépenses de fonctionnement.

Après une période de baisse puis de stagnation des recettes de fonctionnement sur la première partie de la Charte, celles-ci sont à nouveau en hausse depuis 2018, permettant de retrouver un niveau similaire à celui du début de la Charte, tandis que le niveau des dépenses de fonctionnement, resté stable sur cette première période a également pu augmenter en fin de charte. Les niveaux d'investissements, très variables d'une année à l'autre selon les projets engagés restent, malgré tout, modérés.



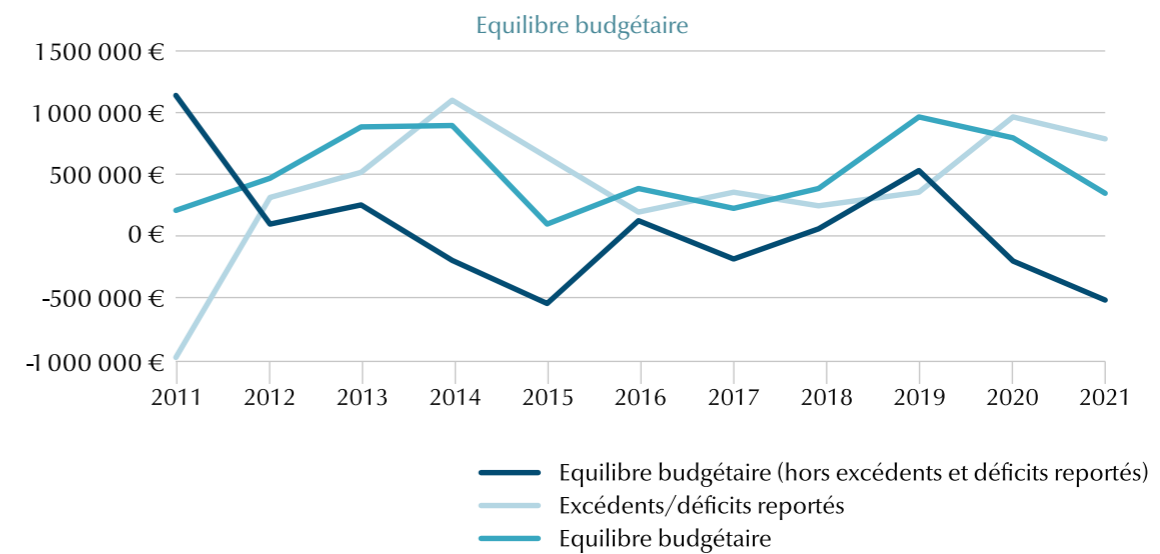
■ Recettes Fonctionnement ■ Recettes Investissement



■ Dépenses Fonctionnement ■ Dépenses Investissement

Cette relative stabilité des dépenses et des recettes a permis au Parc de dégager des excédents budgétaires chaque année à partir de 2012, ce qui a permis de maintenir un équilibre budgétaire positif sur toute la période 2011-2021, malgré des dépenses supérieures aux recettes pour les années 2014, 2015, 2017, 2020 et 2021 (cf. graphique ci-dessous).

Cette gestion saine du budget du Parc, qui représente en réalité un véritable tour de force de la part de l'institution, s'avère particulièrement nécessaire dans un contexte où, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions, le Parc est régulièrement obligé de financer un certain nombre de projets avant de pouvoir bénéficier de subventions parfois 2 à 3 ans après avoir réalisé l'action. C'est principalement, comme on le verra juste après, grâce à ses excédents sur le volet des financements associés à la structure, que le Parc peut ainsi engager une action diversifiée au profit du territoire.



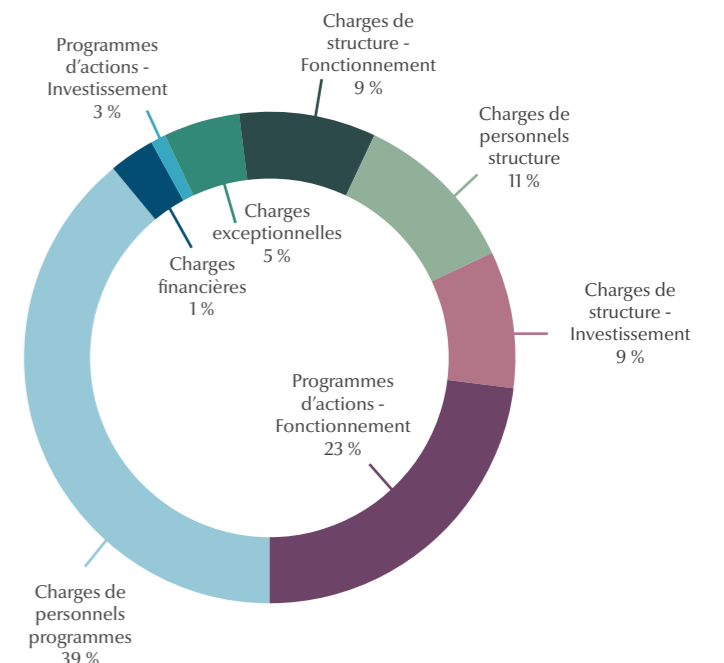
— Equilibre budgétaire (hors excédents et déficits reportés)
— Excédents/déficits reportés
— Equilibre budgétaire

Au-delà de cet équilibre général, il est, en effet, possible de distinguer ce qui relève des dépenses et recettes dédiées au fonctionnement de la structure Parc, des dépenses et recettes dédiées à la mise en œuvre du programme d'actions sur le territoire.

Au niveau des dépenses, pour chacune de ces deux catégories sont distinguées : les dépenses d'investissement, les charges de fonctionnement, ainsi que les charges de personnel.

Le graphique ci-contre représente le cumul des dépenses de 2011 à 2021, il met en évidence un budget orienté en priorité au profit du territoire au travers de la réalisation du programme d'actions (65 % des dépenses cumulées). Les charges de fonctionnement et d'investissement dédiées à la structure Parc restent, quant à elles, dans la moyenne des PNR (18 % contre environ 19 % en moyenne). Les charges exceptionnelles, comme les recettes exceptionnelles des années 2019 à 2021, correspondent aux crédits des Certificats d'économie d'énergie (dans la cadre de TEPCV) mobilisés par le Parc pour le compte des communes. Ces crédits ont été très largement reversés aux communes et intercommunalités.

Dépenses cumulées sur la période 2011-2021 (hors déficit reporté, opérations d'ordre et amortissements)

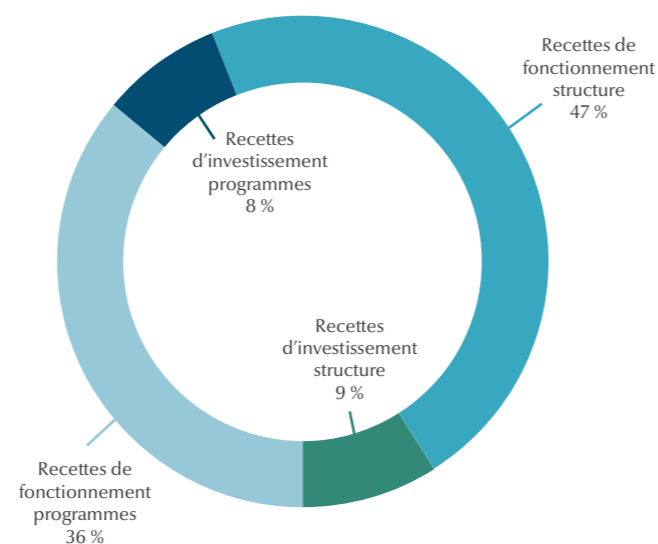


La moitié des dépenses concerne les charges de personnel, traduisant une action qui se matérialise en premier lieu par la mise à disposition d'ingénierie au service du territoire, cette répartition correspond à celle qui est constatée en général dans les PNR (informations issues des éléments financiers transmis annuellement par les PNR à la Fédération des Parcs). Près de 80 % de ces charges concernent des personnels concourant directement à la réalisation du programme d'actions. Cependant le personnel rattaché aux dépenses statutaires concourt également de manière plus ou moins directe à la mise en œuvre du programme d'actions au travers du soutien administratif qu'il apporte au reste de l'équipe (assistance dans le montage de dossiers par exemple).

On constate par ailleurs que les investissements, notamment sur le programme d'actions restent très limités et bien inférieurs à ce qui peut être constaté en moyenne dans les PNR (avec, pour l'année 2019 des investissements sur programme d'actions représentant 15 % des dépenses, d'après les données collectées par la Fédération des Parcs), dénotant des modalités d'actions privilégiant davantage la réalisation d'études, d'animations territoriales ou l'apport de conseils.

Ces dépenses sont couvertes par des recettes. Le Parc n'ayant pas de ressources financières propres (il ne lève pas l'impôt), son budget est alimenté par ses partenaires. Ses partenaires sont soit les membres du Syndicat Mixte de gestion du Parc (Région, Département, Communes) soit d'autres partenaires financiers (Etat, établissements publics, Europe...). Comme les dépenses, les recettes peuvent être distinguées entre celles relevant de la structure Parc, permettant d'assurer la vie de l'institution Parc, et celles dédiées à la mise en œuvre du programme d'actions. Cette répartition entre structure et programme d'actions est effectuée selon l'origine de ces recettes (voir point 2.2.2 sur l'analyse des recettes pour plus de détail). On constate néanmoins que, contrairement aux dépenses, les recettes affectées à la structure représentent la majorité de ces recettes. Cela signifie qu'une partie de ces recettes de fonctionnement normalement dédiées à la structure Parc sont en réalité affectées à l'action sur le territoire.

Recettes cumulées sur la période 2011-2021 (hors excédent reporté et opérations d'ordre)



Analyse thématique des dépenses

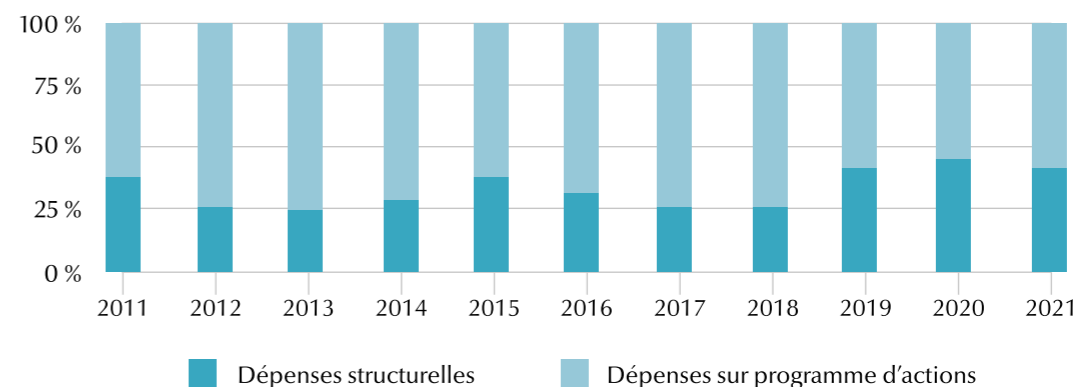
Le graphique ci-après révèle qu'une majorité des dépenses engagées par le Parc sont dédiées à la réalisation du programme d'actions. Néanmoins, si entre 2011 et 2018 la part des dépenses consacrées au programme d'actions représentait entre 63 % et 74 % du total des dépenses, celle-ci représentait moins de 60 % des dépenses sur la période 2019-2021. Cette situation s'explique notamment par des charges exceptionnelles que le Parc a dû assumer en 2019 et 2020 (plus de 700 000 € ces deux années).

Au-delà de ce premier niveau d'analyse, la répartition des dépenses par pôles d'intervention thématique du Parc pour l'année 2022 permet de mettre en évidence un certain nombre de priorités d'action.

Point de vigilance : l'année 2022 a été retenue par le Parc, mais le retour de la direction semble montrer que les interventions du Parc étant restées relativement stables, cette année est représentative du reste de la Charte. Par ailleurs, il est à noter que seules les dépenses de fonctionnement sont analysées dans les documents fournis par le Parc, et non celles d'investissement.

La répartition des dépenses de fonctionnement fait apparaître deux pôles principaux, qui captent chacun plus d'un quart des dépenses de fonctionnement. Il s'agit du pôle Nature et environnement ainsi que du pôle Patrimoine, paysage et urbanisme qui recoupe des champs d'intervention situés au cœur des missions attribuées aux PNR (la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, ou encore l'aménagement durable du territoire).

Répartition dépenses structurelles / dépenses sur programme d'actions



Le pôle tourisme arrive en troisième position avec 15 % des dépenses de fonctionnement. Comme nous le verrons dans la seconde partie d'analyse thématique de cette évaluation, le pôle tourisme prend aujourd'hui une importance nouvelle avec la mise en œuvre et la gestion à l'échelle du Parc d'un Office de Tourisme.

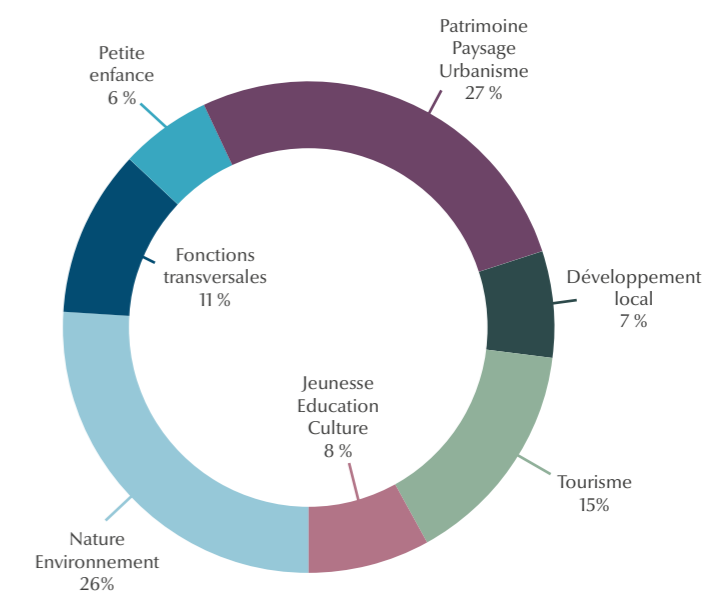
Le pôle des fonctions transversales, regroupant les volets administration, communication, informatique et évaluation, regroupe quant à lui un peu plus de 10 % des dépenses de fonctionnement.

Trois pôles se partagent enfin 6 à 8 % des dépenses de fonctionnement, il s'agit :

- ▶ Du pôle jeunesse, éducation, culture, qui se traduit notamment par la mise en œuvre d'une offre culturelle au travers du financement et de la mise en œuvre d'une véritable saison culturelle et d'interventions en milieu scolaire faisant notamment intervenir un groupe de musiciens salariés du Parc.
- ▶ Du pôle développement local, qui met en œuvre des missions très diverses à travers le développement économique, l'aide aux porteurs de projets via la plateforme Initiative Brenne, le soutien aux filières locales, l'action sociale, etc.
- ▶ Du pôle petite enfance, qui est, comme on le verra par la suite une mission spécifique mise en œuvre par le Parc de la Brenne, au travers de la Maison de l'enfance regroupant un Relais Petite Enfance, une ludothèque, des missions d'animation en milieu scolaire et de coordination de la politique enfance sur le territoire.

Répartition des dépenses par pôles d'intervention thématique pour l'année 2022

Source éléments budgétaires 2022, PNR de la Brenne



2.2.2 \ DETAIL DES RECETTES

Les recettes du Parc peuvent être regroupées en trois principales sources de financement :

Des ressources propres très limitées

Le Parc n'ayant pas la capacité à lever l'impôt, ses ressources propres se composent des éléments suivants, représentant une part anecdotique de ses ressources :

- ▶ Les revenus des immeubles et autres produits, s'élevant à près de 12 000 € en 2021, ils correspondent aux revenus de la location de la Boutique du Parc par l'association gestionnaire ;
- ▶ Les remboursements de charges de personnels, qui correspondent principalement aux remboursements de salaires par les assurances maladies, de l'ordre de 47 000 € en 2021 ;

Des contributions statutaires restées stables

Comme leur nom l'indique, les contributions statutaires sont fixées par les statuts du Syndicat Mixte du Parc. Ces contributions sont dues par ses membres et concourent à l'équilibre du budget de fonctionnement. Elles sont fixées par les statuts du Parc attachés à la Charte en cours. Elles se décomposent de la manière suivante :

- ▶ Une contribution de la Région Centre Val-de-Loire s'élevant à 462 000 € en 2021, cette contribution a diminué au cours de la Charte (elle s'élevait ainsi à plus de 590 000 € en 2014). Néanmoins, la Région complète sa contribution par une subvention de fonctionnement dédiée à la mise en œuvre du programme d'actions (288 280 € en 2021), se traduisant au final par une augmentation de la participation régionale.
- ▶ Une contribution du Département de l'Indre de 145 000 €/an ;
- ▶ La cotisation des communes membres, de l'ordre de 180 000 €/an. Cette cotisation est calculée sur la base d'un montant par habitant. Il est à noter que pour compenser la baisse de la population sur le territoire, cette cotisation a augmenté pour atteindre 5,40 €/habitant, ce qui en fait l'une des cotisations par habitant les plus élevées parmi les PNR. Il est à noter que ce montant est modulé selon la richesse fiscale des communes. A cette cotisation, s'ajoutent des contributions supplémentaires, participant au financement des services mis en œuvre par le Parc : 0,46 €/habitant pour le Relais Brenne Initiatives

- ▶ Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), dotation versée par l'Etat en compensation de la charge de TVA supportée par le Parc sur ses dépenses réelles d'investissement. Cette dotation, très variable annuellement, s'élève à un peu plus de 14 000 € en 2021.

Soit un total pour l'année 2021 d'environ 73 000 €.

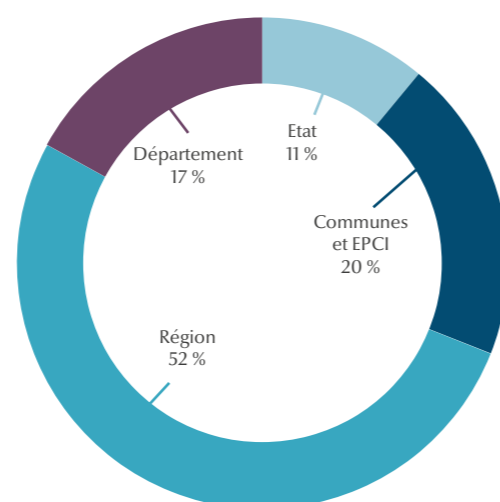
Jeunes, 0,48 €/habitant pour l'office de tourisme intercommunautaire Destination Brenne, 1,09 €/habitant pour la Maison de l'enfance (qui fait l'objet d'un budget annexe).

A cela s'ajoute une dotation annuelle de l'Etat. Non encadrée par les statuts du Parc, il s'agit d'une subvention que l'Etat accorde au Parc pour ses dépenses de fonctionnement. Elle s'élève à 100 000 €/an, auxquels s'ajoute une enveloppe de 20 000 €/an affectés à des opérations spécifiques.

Le total de ces participations dédiées au fonctionnement de la structure Parc s'élève ainsi à près de 890 000 €.

Répartition des contributions statutaires et participation de l'Etat pour l'année 2022

Source éléments budgétaires 2022, PNR de la Brenne



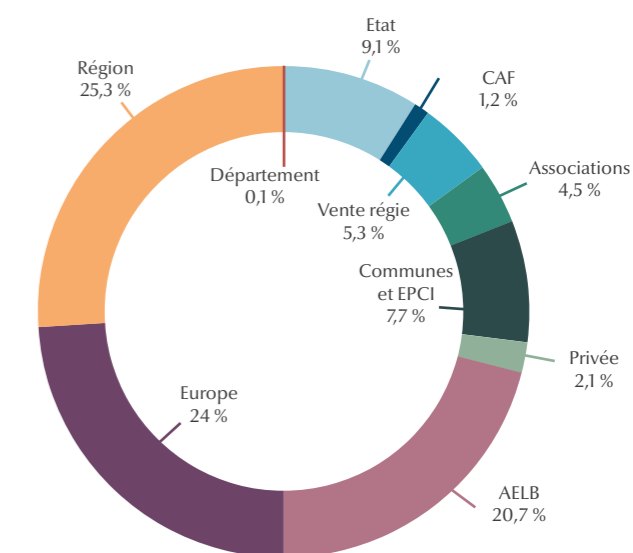
Des subventions et financements complémentaires sur programme d'actions

Le programme d'actions est, quant à lui, financé par des subventions spécifiques accordées principalement par ses financeurs et partenaires privilégiés, à savoir :

- ▶ L'Europe, au travers de crédits tels le programme LEADER, ou encore les Contrats Territoriaux de Zones Humides (CTZH)
- ▶ La Région qui se positionne sur de nombreuses opérations et qui porte régulièrement l'autofinancement demandé dans le cadre des programmes européens
- ▶ L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), qui finance notamment les CTZH aux côtés de l'Europe
- ▶ L'Etat, qui accorde notamment des crédits pour l'animation des sites Natura 2000
- ▶ Les acteurs du territoire (collectivités, associations et privés), qui peuvent être amenés à contribuer financièrement aux opérations dont ils sont bénéficiaires
- ▶ On peut enfin relever la participation de la CAF et de la MSA qui apportent des financements pour un certain nombre d'opérations et notamment la Maison de l'Enfance

Participation des financeurs au programme d'actions sur le volet fonctionnement en 2022

Source éléments budgétaires 2022, PNR de la Brenne



Le graphique ci-contre représente la répartition des financements en fonctionnement par les différents partenaires pour l'année 2022 :

Sur la fin de la période de mise en œuvre de la Charte, on note une évolution des financements avec un recours accru aux appels à projets (AAP), principalement sur le volet environnement qui se traduit par des contrats avec des financements restant modestes. On peut citer comme exemple le dispositif expérimental mis en œuvre par l'Agence de l'Eau « Paiement pour Services Environnementaux », qui va permettre d'apporter des financements aux agriculteurs s'engageant dans la plantation et l'entretien de haies.

Cette nouvelle modalité de financement est autant source d'opportunités que de fragilités pour le Parc. D'un côté, ces appels à projet offrent une diversification des sources de financements, permettant d'engager de nouveaux projets, notamment sur des sujets innovants sur lesquels le Parc est attendu. La réponse aux appels à projets nécessite cependant le montage de dossiers complexes qui se traduisent par la mobilisation de temps d'agents non-négligeable. Une part d'autofinancement est par ailleurs souvent demandée dans le cadre de ces appels à projets. Soulignons également, que les financements attribués sont versés après réalisation des actions et donc engagement des dépenses, ce qui nécessite une gestion financière exemplaire pour faire face à ces avances de dépenses.

2.2.3 UN ROLE DE LEVIER FINANCIER POUR LE TERRITOIRE

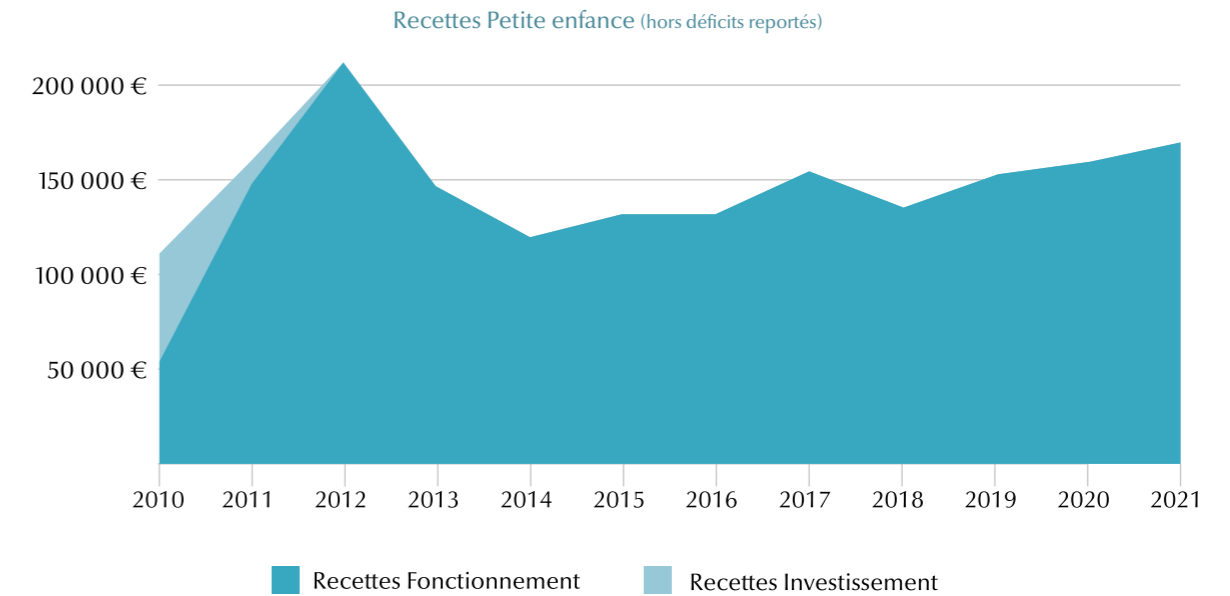
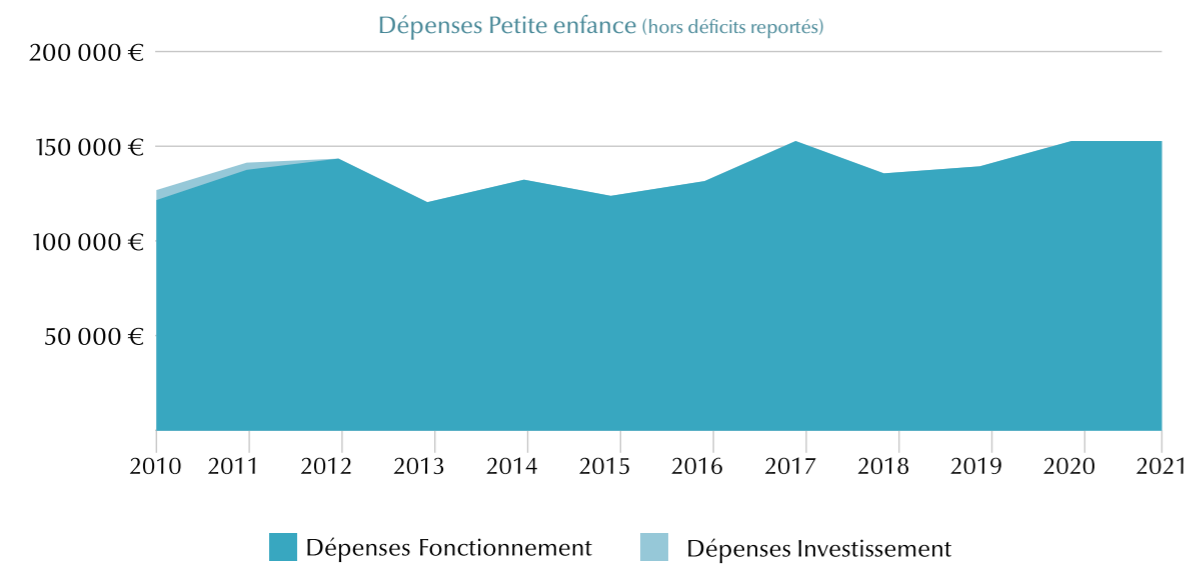
On peut considérer que le Parc joue un rôle de levier financier pour le territoire au travers de ses capacités à mobiliser des financements auprès de divers financeurs et dans le cadre d'appels à projets pour ensuite les redistribuer sur le territoire sous forme d'actions variées. Le Parc a ainsi fait l'exercice de calculer cet effet levier, qui vise à traduire sa plus-value en termes financiers pour le territoire. **Ainsi, pour 1 € versé par les communes au Parc, ce dernier mobilise au travers des diverses subventions et financements sur appels à projets entre 15 et 20 € selon les années.**

Au regard des contraintes déjà évoquées liées à ces nouvelles modalités de financements, cette diversité des sources de financements représente pour le Parc un véritable tour de force, qui repose sur un équilibre fragile entre ressources plus pérennes de ses partenaires/financeurs privilégiés et diversification des sources de financements.

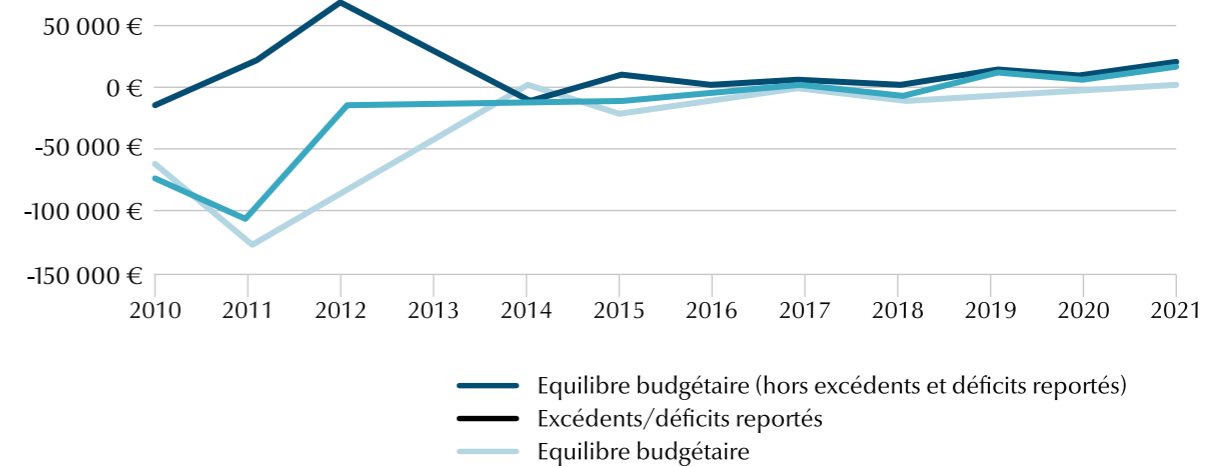
2.2.4 BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

Situé dans un territoire très rural et peu peuplé, le Parc de la Brenne a fait le choix, unique parmi les PNR, de développer des services dédiés à la petite enfance. Son action se traduit notamment par la mise en œuvre et la gestion d'équipements spécifiques, Relais d'Assistantes Maternelles, ludothèque, et du personnel dédié. Un budget annexe permet de suivre spécifiquement les dépenses et recettes associées à cette activité. L'analyse générale de ce budget annexe, montre qu'il est quasiment exclusivement dédié à des dépenses et recettes de fonctionnement, avec des charges de personnels représentant 75 à 80 % des dépenses.

Ce budget annexe a connu une augmentation sensible sur la période 2010-2021, avec une augmentation un peu plus forte des recettes (passant de 110 000 € à 170 000 €), par rapport aux dépenses (qui sont, elles, passées de 120 000 € à 150 000 €), ce qui a permis de combler le déficit structurel qui existait sur la première partie de la période analysée.



Ainsi, si l'équilibre budgétaire, hors déficit reporté a été retrouvé dès 2011 (exception faite de l'année 2014 marquée par un déséquilibre de près de 10 000 €), il a fallu attendre 2019 pour retrouver un équilibre positif au niveau du budget. Ce budget est principalement alimenté par une cotisation spécifique des communes du territoire ainsi que des financements de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole.



2.3 Analyse des moyens humains

L'analyse des moyens financiers a mis en évidence une part importante du budget consacrée aux charges de personnel, permettant d'assurer la mise en œuvre du programme d'actions porté par le Parc. L'analyse des moyens humains conduite ci-dessous a pour objectif de mettre en évidence les évolutions opérées au cours de la période mise en œuvre de la Charte et les grandes caractéristiques de l'équipe technique du Parc.

2.3.1 ANALYSE DE L'EQUIPE

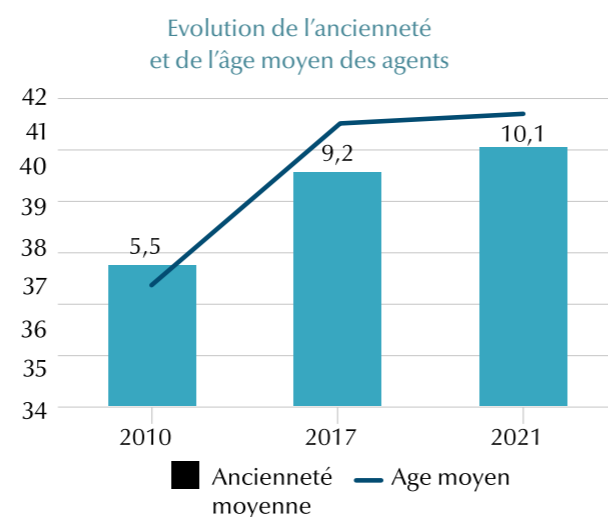
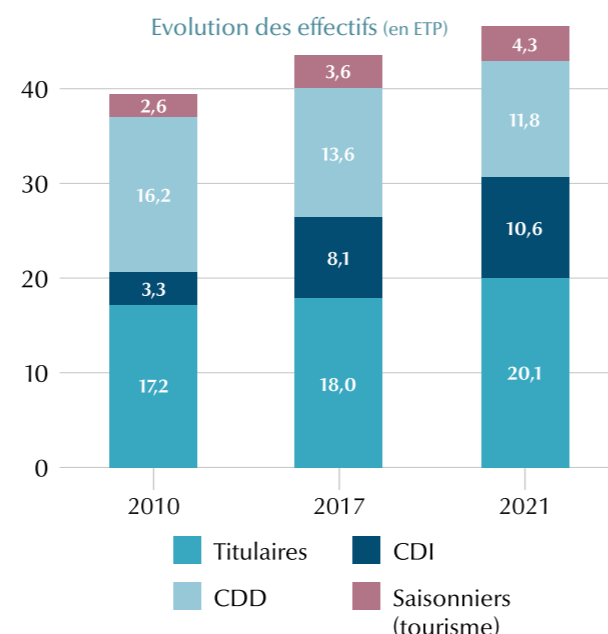
Contrairement à ce qu'on peut observer dans de nombreux Parcs, l'équipe du Parc de la Brenne se caractérise par une grande stabilité sur la période étudiée, et plus globalement depuis la création du Parc, avec un certain nombre d'agents présents depuis l'origine du Parc. Cette stabilité s'est notamment traduite par la titularisation ou le passage en CDI d'un certain nombre d'agents en CDD (phénomène particulièrement visible dans les pôles administratif, nature et enfance). Ainsi, si les effectifs en équivalents temps plein (ETP) se sont accrus de près de 20 % entre 2010 et 2021, les effectifs en CDI et titulaires ont augmenté de 50 %, tandis que les effectifs en CDD diminuaient de 27 %.

Au total l'équipe comptait ainsi 46,8 ETP en 2021, ce qui représente une équipe relativement étoffée par rapport à la moyenne des PNR qui accueillait en 2020 39 ETP. Cette différence peut s'expliquer par deux spécificités du Parc de la Brenne, tout d'abord la présence d'agents intervenant dans le champ de la petite enfance (3,5 agents en 2021), et le nombre important de saisonniers sur le volet touristique (4,3 ETP en 2021).

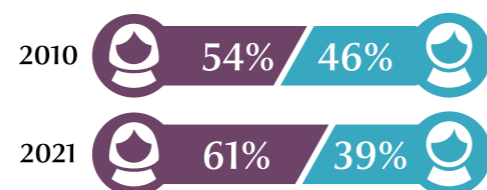
2.3.2 ANALYSE SOCIOLOGIQUE

Cette relative stabilité des équipes se retrouve dans la progression de l'ancienneté et de l'âge moyen des agents au cours de la période 2010-2021. Ainsi, en 11 ans l'ancienneté a presque doublé, passant de 5,5 ans à 10,1 ans ; tandis que l'âge moyen passait quant à lui de 37 à 42 ans.

Concernant la répartition des équipes entre les femmes et les hommes, on ne note pas de déséquilibre flagrant entre les sexes, hormis sur le volet touristique, où les postes de saisonniers semblent majoritairement occupés par des femmes. A l'exception de ce pôle, les femmes restent toutefois plus nombreuses que les hommes et leur nombre a augmenté sensiblement plus vite que celui des hommes.



Evolution de la répartition hommes/femmes



2.3.3 REPARTITION DE L'EQUIPE PAR THEMATIQUE

L'histogramme ci-contre reprend, pour les 3 années de référence, l'évolution du nombre d'ETP par rapports aux différentes thématiques.

A noter que les emplois saisonniers touristiques ont été distingués des emplois permanents afin de ne pas surestimer le poids des moyens humains dédiés à la thématique du tourisme.

De manière cohérente avec l'analyse financière, la lecture de cet histogramme met en évidence une équipe tournée vers l'action au service du territoire. Les effectifs dédiés à l'administration du Parc sont ainsi restés très stables passant de 6,5 ETP (soit 16,5 % des ETP) à 6,9 ETP (14,7 % des ETP). La thématique relative à l'administration regroupe des missions très différentes, qui concourent pleinement à la mise en œuvre efficiente de l'action par les différents pôles thématiques : comptabilité, secrétariat, mais aussi communication, informatique et évaluation.

La thématique Nature est la mieux dotée en termes d'effectifs, bien que ceux-ci soient en légère baisse entre 2017 et 2021. Cette équipe de 13 agents environ conduit des actions au cœur des missions du Parc.

Elle intervient sur des champs diversifiés, que le Parc peut investir au travers de nombreux contrats : Espèces Exotiques Envahissantes (action touchant à sa fin), Natura 2000, Contrat Territorial de Zones Humides, Réserve Naturelle Régionale Terres et étangs de Brenne Massé-Foucault, Mesures Agro-Environnementales...

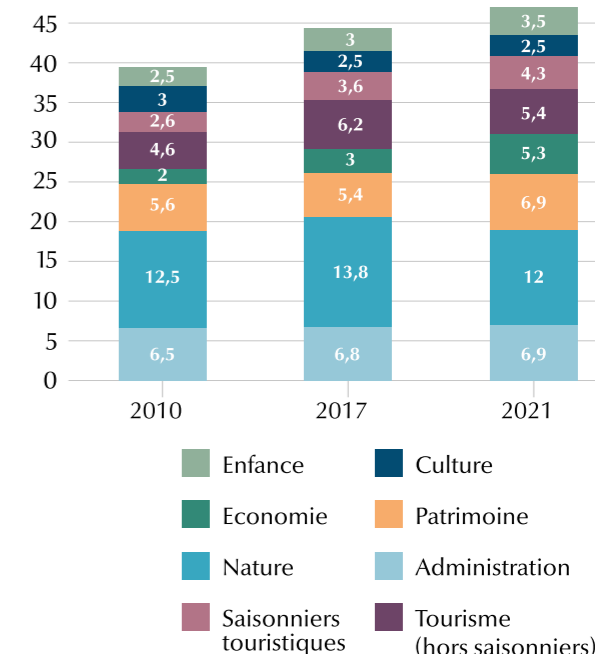
La thématique du tourisme arrive en seconde position des thématiques les mieux dotées en agents en prenant en compte les saisonniers, les effectifs sont cependant en train de glisser vers la structure Destination Brenne en charge de la promotion touristique sur le territoire, l'équipe au Parc sera alors réduite à 2 agents, dédiés au développement touristique du territoire notamment sur le volet de la randonnée.

La thématique du Patrimoine culturel, de l'Architecture, des Paysages et de l'Urbanisme arrive en 3^e position avec 6,9 ETP en 2021 contre 5,6 ETP en 2010, regroupant des missions diversifiées d'inventaires, d'accompagnement des collectivités sur leurs documents d'urbanisme, d'animation de l'observatoire participatif des paysages, ou encore d'animation de la Maison de la rénovation avec un accompagnement des particuliers.

La thématique de l'économie, qui arrive en 4^e position, est celle qui a le plus fortement progressé au cours de la Charte, passant de 2 à 5,3 ETP entre 2010 et 2021. Il conduit des actions diversifiées sur la valorisation de l'agriculture au travers de l'agrotourisme et du développement de l'alimentation locale et des circuits courts (avec notamment un Projet Alimentaire Territorial et le développement de la plate-forme d'approvisionnement Cagette et Fourchette), mais aussi sur l'animation d'un contrat local de santé et l'accompagnement des porteurs de projets au sein de la Maison des entreprises Initiative Brenne. Ce pôle bénéficie notamment des financements du Programme LEADER ainsi que du contrat régional de solidarité territoriale pour financer son action.

Arrivent ensuite les thématiques de l'Enfance, qui a gagné 1 ETP entre 2010 et 2021, pour atteindre 3,5 ETP, et de la Culture, qui est quant à lui passé de 3 à 2,5 ETP sur la même période.

Répartition thématique de l'équipe



Analyse de la mise en œuvre de la Charte

2.4 Conclusion de l'analyse fonctionnelle

Rappel des questions relatives à l'analyse de l'efficacité : Les moyens mis en œuvre sont-ils optimisés au regard des résultats ? Les résultats auraient-ils pu être atteints pour moins cher ?

L'analyse budgétaire du Parc a révélé sa très bonne gestion et sa capacité à conserver un budget sain, sur toute la durée de la Charte. Les résultats obtenus par l'engagement du Parc et de ses partenaires (se référer à l'analyse thématique ci-après) dans la mise en œuvre de la Charte s'inscrivent en adéquation avec les moyens humains et financiers mobilisés. Ce sont les pôles « Patrimoine, paysage et urbanisme » et « Nature et environnement » qui mobilisent la part la plus importante du budget, et ce sont également ces thématiques qu'incarnent les projets de Parc naturel régional. De plus, la répartition de l'équipe par thématique coïncide logiquement avec les actions menées et reflète les ambitions du Parc. A cela s'ajoute l'augmentation de l'expérience des agents, qui, couplée à celle de leur ancienneté, témoigne d'une stabilité sur la durée de la Charte, un vrai point fort du Parc de la Brenne. L'absence de baisse du nombre d'ETP et l'augmentation des CDI prouve la capacité du Parc à donner des perspectives à ses agents et lui permet de s'appuyer sur une équipe solide.

Le Parc rencontre néanmoins quelques petites faiblesses dans sa gouvernance ; sont en cause notamment un léger essoufflement de la fréquentation des maires en Comité syndical, ce qui impacte son efficacité, et une inactivité sur plusieurs années du Conseil scientifique. Les Bureaux syndicaux, les Commissions thématiques ainsi que le Conseil de développement semblent, quant à eux, bien fonctionner. Une dynamique d'adaptation et d'amélioration est en action, menant à la reconstruction du Conseil scientifique, la création de groupes de travail dédiés en complément des Commissions thématiques, ou encore la tenue d'une réunion trimestrielle entre les Présidents de Commissions et le Président du Parc, ce qui manifeste la capacité de résilience et d'évolution du Parc.

Pour l'analyse de la mise en œuvre de la Charte, le choix a été fait par le Parc de réaliser une analyse par thématique. Au nombre de 12, ces thématiques ont été définies en collaboration avec le Syndicat du Parc. Ce travail a également conduit à la définition, pour chacune des thématiques, de questions évaluatives issues de la reformulation des objectifs inscrits dans la Charte.

Les 12 thématiques sont présentées dans le tableau suivant :

N°	Grandes entrées thématiques	Axes*	Objectifs stratégiques
1	Milieux naturels et biodiversité	1.	1.1 et 1.2
2	Eau	1.	1.1 et 1.2
3	Culture et patrimoine culturel	1. - 3.	1.3 et 3.3
4	Paysage et bocage / patrimoine bâti	1.	1.3 et 1.4
5	Agriculture / Pisciculture	2.	2.1
6	Aménagement et urbanisme	1.	1.4
7	Energie et climat	2.	2.3 et 2.4
8	Autres filières économiques et services	3.	2.4, 3.1 et 3.2
9	Tourisme et loisirs	2. - 3.	2.2 et 3.2
10	Connaissances et communication	1.	1.5 et 3.4
11	Education au territoire	1. - 2. - 3.	1.5, 2.4, 3.2 et 3.4
12	Gouvernance	3.	3.4 et 3.5

*Axes :

1. Un territoire qui construit son avenir sur la richesse de ses patrimoines et leur transmission aux générations futures
2. Un territoire qui affronte les nouveaux défis et agit pour le développement économique local, en s'engageant dans la performance environnementale
3. Un territoire attractif, mobilisé, qui anticipe les mutations économiques et sociales, porteur de nouvelles solidarités

Pour chaque thématique sont abordées les rubriques suivantes :

1. Les objectifs stratégiques de la Charte concernés
2. Les questions évaluatives
3. Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat Mixte du Parc
4. Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte
5. Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la thématique
6. Les perspectives et priorités pour la mise en œuvre de la future Charte
7. Les indicateurs et chiffres-clés



3.1 Thématique 1

Milieus naturels et biodiversité

3.1 Thématique 1

Milieus naturels et biodiversité

► Objectifs stratégiques concernés : 1.1 et 1.2

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Développe des outils contractuels de gestion sur les habitats naturels aquatiques et humides à fort enjeux (Chartes Natura 2000 ou conventions de gestion)
- Soutient et coordonne la mise en œuvre de mesures agro-environnementales sur son territoire
- Maîtrise l'expansion des espèces exotiques envahissantes (EEE) (brigade EEE, tenue de stands, contractualisations avec les acteurs...)
- S'implique dans les groupes de travail mis en place au niveau régional ou national

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : soutient l'animation des sites Natura 2000 et les mesures contractuelles associées ; maintient les mesures agro-environnementales
- **Conseil Régional** : participe à la mise en place, à titre expérimental, des mesures aqua-environnementales ; soutient la création de Réserves naturelles régionales sur le territoire (RNR Massé-Foucault) ; soutient l'action du Parc en matière de lutte active contre les EEE
- **Conseil Départemental** : poursuit sa politique d'acquisition au sein du périmètre de préemption créé autour de la RNN de Chérine

► Questions évaluatives

- La préservation de la nature s'est-elle amplifiée ?
- Les pratiques favorables à la biodiversité et aux équilibres biologiques ont-elles été promues ?
- Les espaces remarquables sont-ils préservés et les milieux naturels dégradés restaurés grâce à la mise en œuvre d'une gestion conservatoire pérenne ?
- Les espèces exotiques envahissantes ont-elles reculé ?
- La qualité des ressources naturelles s'est-elle améliorée ?

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Le territoire subit une érosion de la biodiversité, caractérisée par une régression d'espèces emblématiques. Une des causes de cette dégradation est le développement d'espèces invasives. Ce phénomène s'explique en grande partie par la destruction des milieux (pratiques agricoles et piscicoles intensives ou mal adaptées, enrichissement, coupes des haies et en bord de cours d'eau...), la disparition des mares. Ces tendances sont d'autant plus problématiques dans un contexte de changements climatiques. Cependant, le dialogue entre les différents acteurs et l'amélioration des relations sont, par ailleurs, des perspectives d'évolution intéressantes qui pourraient permettre de réaliser un travail commun important.

LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les points forts

- La création et mise en valeur de la RNR Massé-Foucault
- La lutte opérationnelle sur les EEE
- La surface importante en MAEC pour la sauvegarde des prairies
- La sauvegarde des sites de pelouses calcicoles
- Un effort sur la préservation du milieu étang : l'opération « plantation de nénuphars », les mesures aqua-environnementales, la définition d'un protocole d'évaluation de la qualité de l'eau et de la biodiversité de l'étang
- Le suivi d'espèces emblématiques du territoire : Cistude d'Europe, Caldésie à feuilles de Parnassie, Marsilée à quatre feuilles...

Les difficultés

- L'absence de dispositif de mesures aqua-environnementales « étang » depuis 2015
- Une mise en œuvre de la PAC complexe depuis 2015 qui nuit à son efficacité, particulièrement sur la prairie
- Le conditionnement des actions par le cadre de financement disponible (ex : abandon des financements EEE en 2022)
- La contractualisation avec les propriétaires qui reste faible et en stagnation
- L'abandon du dispositif Espaces Naturels Communaux

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

L'enjeu de la protection des milieux et de la biodiversité reste prépondérant pour le PNR de la Brenne. En continuité des objectifs de la Charte actuelle, l'action aujourd'hui assez centrée sur la Grande Brenne pourrait s'étendre au reste du territoire. L'enjeu de connaissance du patrimoine naturel des nouvelles communes intégrées au périmètre est également à prendre en compte. D'une manière générale, l'enjeu de l'abandon ou de la fermeture des milieux et celui des changements des systèmes d'exploitation et d'intensification des pratiques apparaissent toujours comme centraux pour la prochaine Charte. Le Parc devra rester attentif au phénomène de « solognisation » de la Brenne déjà bien identifié, et renforcer ses partenariats pour ne pas agir seul sur cette thématique sensible. En parallèle, des actions permettant de lutter et s'adapter aux changements climatiques sont à inventer et mettre en œuvre.

Enfin, en matière de gouvernance, une amélioration de la coordination des différents acteurs du spectre des milieux naturels serait bénéfique à l'action sur le territoire. Cela permettrait de redéfinir les rôles de chacun et d'unir les forces vives.

A noter que les répondants à l'enquête de consultation considèrent la valorisation et la protection du patrimoine naturel comme assez ou très satisfaisantes pour plus de 80 % d'entre eux. Même si ces résultats sont à envisager avec un certain recul, cela fait ressortir le besoin de sensibilisation accru de la population, qui ne perçoit pas forcément l'érosion de la biodiversité.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- **30 000 ha** contractualisés en mesures agroenvironnementales
- **10** sites de pelouses calcicoles sous convention de gestion, entretenus par pâturage et suivis floristiquement
- **29** conventions signées avec des propriétaires sur 54 étangs **400 ha** d'eau dans le cadre de l'opération nénuphars, **5.000** nénuphars plantés dans **120** enclos
- **650** nasses acquises et mises en œuvre pour la lutte contre les EEE
- **Plus de 50** hectares de milieux naturels restaurés hors RNN et RNR



L'OPÉRATION «NÉNUPHARS»

Cette opération qui s'est déroulée de 2012 à 2015 a permis la plantation de 5 000 rhizomes de nénuphars, prélevés localement dans une cinquantaine d'étangs de la Brenne.

La création de 120 enclos a permis de mettre en lumière la fréquence et l'importance des impacts sur la végétation aquatique occasionnés par les ragondins et rats musqués. Les enclos de protection de la végétation ont donné de très bons résultats : une réelle différence de développement de la végétation est observée entre l'intérieur et l'extérieur des enclos.

En parallèle des suivis, l'opération nénuphars s'est poursuivie ponctuellement en 2016 avec une replantation d'environ 500 rhizomes sur 18 des 22 enclos où les repousses n'avaient pas fonctionné.

Une opération qui a été possible grâce à l'engagement d'une trentaine de propriétaires privés.



► Objectifs stratégiques concernés : 1.1 et 1.2

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Anime et coordonne les actions de conservation et restauration des zones humides et des cours d'eau
- Réalise, en partenariat avec l'ensemble des acteurs intéressés, et en particulier les pisciculteurs, une étude sur la qualité des eaux des étangs
- Porte l'avant-projet de contrat territorial avec l'Agence de l'Eau sur la masse d'eau de la Creuse
- Favorise et participe à la mise en place d'un futur SAGE sur le bassin de la Creuse
- Émet un avis négatif à tout projet non conforme à la DCE

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : veille à l'application et au respect de la DCE et de la police de l'eau ; veille à la qualité et la cohérence des études d'impact des dossiers de déclaration de création de plans d'eau déposés
- **Conseil Régional** : participe à la mise en œuvre des contrats territoriaux
- **Conseil Départemental** : participe à la mise en œuvre des travaux sur les contrats « restauration-entretien des rivières »
- **Communautés de communes** : participent à la mise en œuvre des contrats territoriaux ; entretiennent les berges et cours d'eau en préservant la qualité du patrimoine naturel et paysager ; associent les services du Parc à la mise en place des contrats territoriaux ou contrat restauration-entretien sur les cours d'eau

► Questions évaluatives

- La qualité de l'eau et des zones humides s'est-elle maintenue, voire améliorée ?
- Les zones humides sont-elles davantage protégées ?
- La zone humide classée RAMSAR a-t-elle fait l'objet d'un statut spécifique ?

▼ LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Comme pour la thématique précédente, on observe une détérioration des milieux humides et notamment de la qualité des étangs. Plusieurs causes se conjuguent telles que les évolutions climatiques, l'intensification de certaines pratiques piscicoles au détriment du respect des us et coutumes, ou encore la prolifération d'espèces invasives. Les efforts du Parc et de ses partenaires ont été essentiels au freinage de cette détérioration. Ainsi, certains cours d'eau ont même pu faire l'objet d'une préservation, aidée par les évolutions réglementaires (GEMAPI, assainissement).

LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉS

Les points forts

- La signature de 2 contrats territoriaux zones humides avec l'AELB et 3 sur les rivières (SMABCAC)
- La réalisation concertée de la cartographie des cours d'eau et de la cartographie des étangs du territoire
- La création du Syndicat mixte d'aménagement des bassins de la Claise, Anglin et Creuse (SMABCAC) qui couvre 98 % du territoire et l'implication de l'établissement public du Bassin de la Vienne avec notamment l'élaboration en cours du SAGE Creuse et la réalisation d'une étude HMUC
- La traduction concrète des opérations dans le cadre du Contrat Territorial Zones Humides (CTZH), malgré la difficulté de leur mise en place
- L'extension du périmètre PAEC permise par le CTZH

Les difficultés

- Le peu de visibilité locale du label RAMSAR, pas de traduction législative des PSE
- Pas de référentiel national sur la qualité de l'eau des étangs, d'où la nécessité d'un travail spécifique au territoire
- L'absence d'outil type MAE sur les étangs
- Absence de gestion coordonnée de l'eau au niveau des chaînes d'étangs

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

Territoire où l'eau est omniprésente, la ressource en eau constitue un enjeu majeur pour les années à venir, dans un contexte de raréfaction, d'impact des activités humaines et de changements climatiques. A ce niveau, le travail sur les étangs mais aussi les cours d'eaux et les zones humides restera central, afin d'anticiper et de permettre une gestion adéquate et concertée par tous les acteurs. La protection de l'eau sous toutes ses formes est à poursuivre, les prélèvements à maîtriser. La poursuite du travail effectué sur les cours d'eau gagnerait à un enrichissement des connaissances sur le sujet, comme base essentielle à son développement.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- **2** CTZH signés, 8-9 maitres d'ouvrages
- **20 %** des principales masses d'eau superficielles (cours d'eau) en bon état, **50 %** en état médiocre
- **21 780 ha** de zones humides cartographiées et **7 078** étangs mares et bassins représentant **10 900 ha d'eau**



LE CONTRAT TERRITORIAL ZONES HUMIDES

Après un premier Contrat Territorial Zones Humide (CTZH), de 2017 à 2021 plébiscité par les acteurs locaux, le Parc naturel régional de la Brenne et 7 autres maîtres d'ouvrage se sont de nouveau engagés dans la préservation de notre territoire, en particulier ses zones humides et sa biodiversité, au travers d'un programme de 35 actions à partir de 2022.

Les maîtres d'ouvrage qui ont re-signé :

- Chambre d'agriculture de l'Indre (CA 36)
- Fédération aquacole de la région Centre (FAReC)
- Indre Nature
- Parc naturel régional de la Brenne (PNRB, porteur et animateur du CTZH)
- Réserve naturelle nationale de Chérine (RNNC)
- Syndicat mixte d'aménagement Brenne-Creuse-Anglin-Claise (SMABCAC)

Ceux qui ont rejoint le 2^e CTZH :

- Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Brenne-Berry ;
- Groupement de développement de l'agriculture biologique (GDAB) de l'Indre.

Les financeurs du CTZH :

- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne, La région Centre-Val de Loire, l'Etat et l'Europe (FEADER)



3.3 Thématique 3

Culture et patrimoine
culturel

► Objectifs stratégiques concernés : 1.3 et 3.3

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Coordonne la politique culturelle à l'échelle du territoire
- Le soutien aux projets et manifestations culturelles du territoire
- L'accompagnement des Communautés de communes dans la programmation culturelle
- La gestion du Château d'Azay-le-Ferron
- L'implication dans le programme de restauration de l'Abbaye de Méobecq
- La démarche des 7 lieux pour la valorisation de l'ancien réseau de l'Ecomusée

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : Contractualise avec le Parc des conventions de développement culturel (action culturelle & patrimoine)
- **Conseil Régional** : S'appuie sur le Parc pour la mise en place des saisons culturelles (Procédure PACT), soutient la vie associative culturelle du territoire, en s'attachant à la durabilité des projets
- **Conseil général** : Favorise la cohérence du réseau de lecture publique du territoire, favorise la mise en place de « Musique et théâtre au Pays » en cohérence avec le contrat de saison culturelle
- **Communautés de communes et les Communes** : Mettent en commun leurs programmations, assurent une diffusion cohérente sur le territoire du Parc en direction du jeune public, portent des projets d'équipements à l'échelle intercommunale

► Questions évaluatives

- Une vie culturelle ambitieuse et ouverte s'est-elle développée ?
- L'accessibilité tous publics à une culture diversifiée s'est-elle améliorée ?
- Les acteurs culturels sont-ils suffisamment soutenus ?
- Le patrimoine culturel est-il davantage préservé et valorisé ?

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Le dynamisme, la coopération entre les acteurs et leur volonté forte de développer l'action culturelle sur le territoire a permis d'offrir une vie culturelle riche sur le long terme aux habitants. Des difficultés parfois indépendantes de l'échelle locale se sont néanmoins fait ressentir ces dernières années. Certains équipements culturels sont devenus obsolètes, les événements ont souffert de la crise du Covid et, pour le festival Chapitre nature, d'un arrêt de la programmation dans la ville du Blanc. L'impact créé par ces difficultés reste limité, au regard d'un territoire en « bonne santé culturelle » comme celui du PNR. Le Parc s'est positionné comme facilitateur et force vive, en appui des acteurs culturels, ce qui a permis un travail efficace et efficient. La mise en valeur du patrimoine bâti, et notamment les patrimoines remarquables, s'est concrétisée par une sauvegarde de l'Abbaye de Méobecq ou encore du Château d'Azay-le-Ferron. L'intérêt pour les musées du territoire est en baisse et les équipements principaux comme l'Ecomusée ou Les 3 musées de Prissac peinent à trouver une nouvelle dynamique. Les grands projets de valorisation de l'abbaye de Méobecq ou du centre culturel de Saint-Benoît-du-Sault sont en stand by.

LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les points forts

- La mise en réseau des bibliothèques et médiathèques, qui offrent aujourd'hui un fond commun de plus de 30 000 ouvrages
- La mobilisation des partenaires et acteurs culturels très opérationnels
- La présence du public
- La professionnalisation des acteurs
- Le positionnement du Parc laissant la place aux initiatives d'autres structures
- Les liens rapprochés des différents acteurs
- La structuration des acteurs culturels grâce aux financements du PACT
- L'éducation artistique et l'action jeune public (éducation à la musique, arts plastiques, spectacles jeune public, éducation à l'image, etc.)
- Le développement des résidences d'artistes
- Capacité à faire réseau et élargir son champ d'actions (spectacle vivant, lecture publique, tiers lieux, etc.)

Les difficultés

- La baisse des financements du PACT
- Le manque d'initiatives des collectivités pour des actions innovantes
- Les difficultés de trésorerie du Parc dans le domaine culturel, qui accroît les délais de transfert de financement
- Les blocages politiques (ex : arrêt du Festival Chapitre nature au Blanc)
- Le manque d'équipements structurants à vision intercommunale

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

Le principal enjeu pour la future Charte est le maintien de l'offre culturelle existante sur le territoire, au regard des baisses de financement. Thématique transversale, l'action culturelle pourrait permettre de mobiliser davantage et est une opportunité pour le Parc de se faire connaître auprès du grand public. Du côté du patrimoine culturel, le projet « Fabrique du Patrimoine » semble en adéquation avec les enjeux pour le futur, à savoir mener une action forte sur la thématique, multi approches, tournée vers les habitants. Le défi pour le Parc sera de retisser un réseau riche des partenaires sur le sujet afin de dynamiser le travail sur la thématique. L'ensemble des acteurs considèrent comme nécessaire la réinvention des musées dans le cadre d'une dynamique collective et de la recherche d'une synergie des équipements. De nouveaux outils seraient à étudier ; les acteurs pourraient s'inspirer par exemple des schémas d'interprétation du patrimoine.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- **2 à 5** suivis individualisés/an dans le cadre du soutien aux projets et manifestations culturelles
- **+ De 25 000** spectateurs ayant vu un spectacle professionnel par an
- **Une trentaine** d'acteurs culturels soutenus
- **46 classes** chaque année bénéficient d'un cycle de 15 séances d'initiation à la musique menées par les musiciens intervenants du Parc donnant lieu à plusieurs rencontres collectives
- **450 élèves** participent chaque année à une exposition arts plastiques.



Sur toute la période de la Charte, le Parc coordonne un programme d'animations culturelles de la région Centre-Val de Loire qui permet tous les ans d'accueillir expos, spectacles, festivals ou résidences organisés par une vingtaine de structures, pour plus de 20 000 spectateurs tous les ans.



3.4 **Thématique 4**

Paysage et bocage / Patrimoine bâti

► **Objectifs stratégiques concernés : 1.3**

► **Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc**

- Projet de paysage Brenne Boischaud Nord. Cette étude très complète achève la couverture paysagère du Parc
- Plan de paysage Brenne-Val de Creuse. Actualisation du projet de paysage Vallée de la Creuse réalisé en 2000-2002 sur les 28 communes de la CDC (diagnostic, enjeux et programme d'actions), pour intégrer concrètement la notion de paysage dans le PLUi et 9 OAP
- Engagement du plan de paysage « L'arbre et la vallée » sur la CDC MOVA
- Projet local pour le bocage 2015/2022 (dont opération bouchures 2010-2012, reprise en 2015)
- PSE Bouchures : paiements pour services environnementaux pour la plantation et l'entretien durable des haies
- Projet Habiter le patrimoine, pour une approche patrimoniale des politiques de l'habitat et énergétique

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Met en œuvre les préconisations des études paysagères
- Développe des partenariats avec les acteurs pour la connaissance et la sensibilisation sur le paysage
- Amplifie les diagnostics et conseils paysagistes
- Poursuit les actions initiées (sensibilisation, opérations bouchures)
- Renforce son action sur le secteur bocager et accompagne les communes et les agriculteurs dans leurs actions de préservation du bocage patrimonial et de reconstitution des secteurs dégradés
- Demande la reconnaissance du Boischaud sud comme zone éligible aux mesures agricoles environnementales territorialisées
- Conduit des actions interterritoriales pour la conservation et la valorisation du bocage
- Met en place un outil de mesure de l'évolution du bocage
- Met en place une veille architecturale fondée sur l'Inventaire de l'architecture rurale (thématique principale des maisons et des fermes)
- Poursuit sa politique de préservation du patrimoine bâti et développe les partenariats
- Produit un guide de recommandations pour la rénovation thermique d'une longère, patrimoine type de l'architecture du Parc
- Poursuit le conseil architectural, le suivi du conservatoire de l'architecture rurale et l'accompagnement des chantiers d'insertion, l'information et la formation des artisans et architectes sur les savoir-faire traditionnels

► **Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte**

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : Prend en considération les projets de paysage du Parc et les fait connaître lorsqu'il est consulté sur la mise en œuvre d'un projet d'aménagement ou d'urbanisme (plus ou moins) ; Accompagne le Parc et les communes dans la mise en œuvre de protections réglementaires ; Consulte le Parc sur les équipements liés aux énergies renouvelables situés sur son territoire et

sur les zones de frontière avec les territoires voisins (ce dernier point n'est pas souvent pris en compte) ; accompagne le Parc dans la mise en œuvre de contrats de paysage (non, via des plans de paysage, mais pas de financements spécifiques pour la mise en œuvre) et d'un observatoire photographique (thèse CIFFRE) ; soutient les communes dans les projets de restauration des églises rurales ; d'une OPAH Patrimoine Energie

- **Conseil Régional** : Appuie le Parc dans la mise en œuvre des projets de paysage et notamment soutient les contrats de paysage à travers ses dispositifs contractuels (pas de mise en œuvre de contrats) ; accompagne la mise en œuvre des actions du projet Habiter le patrimoine
- **Conseil Départemental** : Sensibilise à la plantation et à l'entretien de haies ; apporte son soutien à la plantation des haies dans le cadre d'aménagement foncier
- **Communautés de communes** : Réalisent des diagnostics préalables à leurs documents d'urbanisme intégrant le paysage et plus largement le développement durable ; inscrivent les éléments paysagers, cônes de vue et covisibilités à préserver soit dans leurs documents d'urbanisme, soit par délibération ; prennent en compte les recommandations des projets de paysage ; engagent des contrats de paysage ; engagent ou soutiennent les démarches des protections des sites emblématiques ; protègent les haies d'intérêt patrimonial et les arbres remarquables en espace boisé classé, ou par application de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme dans les PLU ; assurent la préservation et la valorisation du patrimoine dans le cadre des projets dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage ; relayent, auprès de la population, les actions de sensibilisation en faveur de la préservation du patrimoine bâti ; initient des mesures de protection réglementaires des éléments à forte valeur patrimoniale ; mettent en œuvre des chantiers d'insertion en vue de la restauration du patrimoine (très peu, cela nécessite une animation) ; inscrivent les éléments remarquables repérés par l'Inventaire de l'architecture rurale dans leurs documents d'urbanisme ou prennent une délibération pour les préserver (disposition prise en compte partiellement)

► Questions évaluatives

- La qualité et la diversité des paysages de la Brenne ont-elles été préservées et valorisées ?
- Le bocage, l'arbre et la haie champêtre ont-ils été préservés par une gestion adaptée ?
- Le patrimoine bâti vernaculaire ou remarquable a-t-il été préservé et valorisé ?

▮ LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

D'une manière générale, les actions entreprises dans le cadre de la Charte ont permis des évolutions territoriales positives en termes de prise en compte des paysages au quotidien. Des actions concrètes ont permis d'effectuer un travail technique sur le terrain, un travail de communication et d'accompagnement des communes. Le projet local sur le bocage laissé de côté en début de charte a bénéficié d'un fort soutien depuis 2015 réunissant communes et agriculteurs pour la plantation et l'entretien durable des haies prenant en compte la trame verte et bleue dans le but d'accroître/restaurer les continuités écologiques. La mise en œuvre de PSE Bouchures en 2021 permet une avancée dans ce sens avec le développement du label haie. L'inventaire de l'architecture rurale s'est poursuivi et consultable sur le site régional. 34 communes sont inventoriées. La prise en compte des superstructures bâties des étangs dans la démarche d'inventaire est nouvelle. L'action du Parc sur la préservation et la valorisation du patrimoine bâti rural, dynamique lors de la précédente charte, a marqué le pas

en raison d'une diminution des aides mobilisables. L'action a été transposée sur le projet « Habiter le patrimoine » : promouvoir (à travers l'expérimentation « PBC » Patrimoine basse consommation, une OPAH patrimoine-énergie, le conseil architectural, les chantiers participatifs, l'information et la formation des artisans) les matériaux biosourcés et les techniques adaptées à la réhabilitation patrimoniale du bâti ancien composé principalement de maisons et de fermes. La médiane de construction sur le territoire est de 1892, 1852 pour la CDC MOVA, alors qu'en France elle est de 1969. La préservation et la restauration des maisons et des fermes, à travers de nombreuses initiatives, est ainsi devenue au fil des années un objectif majeur pour le Parc.

Ce patrimoine-ressource reste menacé par ignorance de son intérêt et des moyens de sa bonne conservation, les risques de banalisation des constructions, les appétits de la planification, entraînant sa vacance. La menace pèse aussi sur les bâtiments agricoles, éléments très importants du paysage, dont la désaffectation pour l'usage agricole et le remplacement par des bâtiments hors d'échelle posent problème.

▮ LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les points forts

- La couverture du territoire du Parc (et bientôt celui du périmètre étendu avec le Plan de paysage sur la MOVA) par des études paysagères à visée opérationnelle : de nombreuses ressources sont existantes
- La réalisation des diagnostics paysagers permet aux communes de bénéficier d'un point de vue professionnel, face à l'absence de maîtrise d'œuvre locale
- Le projet PBC permet de tester et de développer de nouvelles techniques de réhabilitation pour préserver et/ou rénover un patrimoine bâti habité

Les difficultés

- Le peu de communes étant passées à l'action afin de mettre en place les préconisations paysagères, malgré le réel travail de diagnostics paysagers
- La discontinuité de certaines actions de sensibilisation au paysage (Veilleurs du paysage) faute de financements
- L'impact des projets infrastructures énergétiques et l'absence d'une position claire sur leur implantation
- L'absence d'un projet concerté de mise en valeur des itinéraires routiers
- Les changements d'orientation liés aux menaces (notamment dégradation par rénovation thermique et démolition pour inadéquation) pesant sur le bâti ancien habité ont limité l'action globale de valorisation traditionnelle.
- Seul reste la Fondation du patrimoine comme financeur de la restauration du patrimoine bâti (non inscrit non classé)
- Le temps nécessaire à l'expérimentation et à la diffusion de techniques biosourcées adaptées à la rénovation du bâti ancien et les coûts encore élevés pour notre territoire
- Difficultés pour la prise en compte du bocage au début de la Charte
- Le réchauffement climatique met à mal nos arbres et nos paysages et nécessite une adaptation

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

La thématique paysagère nécessite une approche dynamique et transversale, portant aussi bien sur les étangs, le bocage ou encore la cohérence architecturale en s'attachant à l'adaptation au changement climatique, (cf. étude Eau paysage changement climatique, plan de paysage MOVA pour un territoire résilient face au changement climatique). Les actions pour la future Charte pourraient permettre d'améliorer la sensibilisation du public (guide paysage, sensibilisation des nouveaux acquéreurs...) afin de faciliter l'appropriation de cette dimension par tous. De la reconnaissance des exemples les plus remarquables des maisons et fermes, ce patrimoine est devenu aujourd'hui une ressource face au changement climatique et à la politique du ZAN (Zéro artificialisation nette). Dans une phase de massification de la rénovation thermique, il serait important de diffuser et de rendre accessible les techniques appropriées de la réhabilitation patrimoniale, tout en maintenant une action forte sur la reconquête de ce bâti, souvent jugé mal adapté et trop onéreux à restaurer. De façon générale une action de réaffectation du bâti ancien « déjà là » serait un enjeu majeur pour le territoire, faisant le lien entre une stratégie d'attractivité et une stratégie bas carbone.

Le renforcement du partenariat avec des acteurs clés (SOLIHA, SAFER, artisans du bâtiment...) permettrait au Parc de consolider et développer les actions en faveur du paysage et de la réhabilitation du patrimoine, et de relier les enjeux de la préservation du patrimoine bâti (plutôt traditionnels et esthétiques), aux enjeux de l'adaptation nécessaire de ce bâti au changement climatique, notamment par la recherche et le développement de matériaux adaptés (terre, chanvre, roseau, paille, etc.) et de savoir-faire de mise en œuvre à la fois traditionnels et innovants. Cette thématique peut être l'occasion de mobiliser concrètement les habitants, en passant par la réalisation de chantiers participatifs.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- Actualisation en 2019-2020 du projet de paysage Vallée de la Creuse réalisé en 2000-2002 sur les **28** communes de la CDC (diagnostic, enjeux et programme d'actions), pour intégrer concrètement la notion de paysage dans le PLUi, **29** diagnostics paysagistes réalisés (dont **9** sous forme d'OAP intégrées au PLUi BVC issus du Plan de paysage Brenne Val de Creuse)
- **58 km** de haies et **4 640** arbres isolés plantés entre 2010 et 2021 sur 25 communes
- Animation du programme « savez-vous planter les haies » en direction des écoles, participation de **24** classes
- **5 870** dossiers d'inventaire consultables sur le site régional de l'Inventaire
- **1** publication sur le patrimoine des étangs, **50** dossiers versés à l'Inventaire
- **27 à 45** Chantiers Fondation du patrimoine en 10 ans
- **5** chantiers patrimoniaux pilotes « PBC » pour le développement de techniques biosourcées
- **1** guide de recommandations pour la réhabilitation d'une maison rurale du Parc naturel régional de la Brenne
- Projet REBAT bio (réhabilitation performante du bâti ancien à partir de MBS) en partenariat avec Envirobat Centre **15** vidéos sur les gestes techniques
- **3** chantiers participatifs, **1** chantier de formation, **4** chantiers ouverts pour la sensibilisation des artisans et du public



PROJET GLOBAL POUR LE BOCAGE

Programme global d'actions de préservation, de renouvellement et de valorisation de la haie et de l'arbre champêtre auprès des agriculteurs, élus, habitants et élèves du territoire : achat groupé de plants, formation à la plantation et à la gestion de la haie, animations pédagogiques dans les écoles, expérimentation de récolte de graines pour le développement d'une filière végétal local.

Ce projet a permis la plantation de 70 km de haie de 2010 à 2023.



► Objectifs stratégiques concernés : 2.1

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Anime le réseau des producteurs fermiers du territoire et les fédère autour d'un cahier des charges
- Soutient l'organisation des filières locales
- Soutient la création d'outils de transformation
- Participe à l'animation des filières et à leur promotion

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : soutient la conversion à l'agriculture biologique
- **Conseil Régional** : poursuit ses aides au développement de l'agriculture biologique ; accompagne ces démarches à travers ses politiques de soutien aux filières ; aide les CUMA
- **Communautés de communes** : favorisent l'approvisionnement local et la confection en circuit court des repas en restauration collective

► Questions évaluatives

- L'impact environnemental de l'agriculture s'est-il amélioré (prairies, paysages, pollutions...) ?
- Les pratiques d'agriculture durable (agriculture biologique, circuits courts, l'exclusion de la culture d'OGM en plein champs...) se sont-elles développées ?
- La pisciculture professionnelle de qualité et de sauvegarde de la richesse écologique des étangs s'est-elle renforcée ?
- Les produits et savoir-faire locaux sont-ils davantage valorisés ?

▼ LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Le phénomène d'enfrichement est largement observé sur le territoire, en concomitance avec la diminution des terres agricoles et de l'élevage. Si les MAE ont permis un enrayement partiel du problème, les difficultés structurelles de la filière (vieillesse des chefs d'exploitation, difficulté de transmission, manque de main d'œuvre...) pèsent sur le territoire. Une prise de conscience collective a conduit à une amélioration des pratiques, davantage respectueuses de l'environnement. La valorisation des produits agricoles, quant à elle, semble être plutôt positive : l'AOP Pouligny-Saint-Pierre a favorisé l'installation (Ferme de Bray, Ferme de Fonterland...). Concernant la pisciculture, la filière jouit d'une chaîne de production complète, ce qui est un fort atout pour le territoire. La mécanisation du nourrissage et à la professionnalisation de l'activité a permis une meilleure gestion des productions, qui ont, malgré cela, diminué.



LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉS

Les points forts

- Le développement des circuits courts
- Le développement du réseau des producteurs fermiers
- Un dialogue maintenu avec les organismes professionnels agricoles ou piscicoles
- Le lancement d'une démarche PAT
- La mise en place de la plateforme Cagette et Fourchette
- L'animation et la reconnaissance du Parc comme animateur des MAEC
- La conséquence des volumes financiers perçus dans le cadre des MAEC au bénéfice des exploitations agricoles grâce au CTZH mobilisé par le Parc
- Le soutien aux filières AOP, caprine et piscicole
- Les premiers travaux menés sur la thématique de la reprise transmission en agriculture

Les difficultés

- La mise en place du cap filière piscicole sans participation du PNR
- La complexité d'appropriation et d'action sur la problématique en raison des décisions qui n'appartiennent pas au niveau local
- La déprise agricole qui ne cesse de progresser au profit des propriétés de loisirs (centre Brenne)
- L'absence de partage de la stratégie agricole entre les acteurs

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

Dans une logique de relocalisation des activités et d'augmentation de leur valeur ajoutée (économique, sociale et environnementale), la Charte pourrait poursuivre ses actions autour des circuits courts, des exploitations locales familiales et biologiques (territoire Bio Engagé), et développer la démarche « Valeurs Parc » pour les productions alimentaires du Parc. Les dispositifs MAEC restent essentiels, tout comme l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission (un partenariat avec la SAFER pourrait être à envisager). La pisciculture amène également de bonnes opportunités pour la valorisation des produits locaux (Route du Poisson et du Fromage) et d'innovation. Enfin, les changements climatiques sont à anticiper pour permettre le maintien et la résilience des filières locales.



CAGETTE ET FOURCHETTE

Créée en 2017, l'association Cagette & Fourchette œuvre en faveur du développement de l'approvisionnement alimentaire en circuit de proximité, dans la restauration. L'objectif de l'association est de développer l'approvisionnement des produits locaux de qualité, respectant l'environnement, la santé et le bien-être animal. La mise en œuvre de cette activité correspond également à une volonté de pérenniser des exploitations agricoles du territoire et ainsi développer l'économie locale. Aujourd'hui, Cagette et Fourchette c'est plus de 80 producteurs qui fournissent cette plateforme qui livre des structures de restauration collective toutes les semaines (et les particuliers une fois par mois depuis le confinement).





► Objectifs stratégiques concernés : 1.4

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Conseille les communes et communautés de communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme et enrichit le « porter à connaissance » à travers les études ou inventaires dont il dispose
- Sensibilise et accompagne les communes et communautés de communes dans les approches environnementales de l'urbanisme, et les projets opérationnels d'aménagement et d'habitat
- S'assure de la cohérence de la politique d'urbanisme à l'échelle du territoire
- Participe à la mise en œuvre de diagnostics intercommunaux, de documents intercommunaux (PLUI, ZPPAUP..) et de PLU « ruraux » (adaptés aux enjeux des petites communes rurales)
- Organise au moins un concours d'architecture pour la création de références locales
- Améliore la connaissance sur les continuités écologiques
- Élabore des règles partagées pour l'application de la réglementation de l'affichage et de la publicité

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

- Projet de coopération pilote RRF- Brenne / Morvan : Comment mobiliser les élus pour la mise en place d'une démarche de planification spatiale et avec quel outil adapté aux besoins et attentes de territoires très ruraux ?
- Décryptage de la Charte du Parc – CEREMA -2015 – Les dispositions pertinentes de la Charte en matière d'urbanisme
- Accompagnement du SCoT Brenne Marche – Animation du PLUi Brenne-Val de Creuse
- Accompagnement de l'urbanisme rural durable opérationnel
- Etude de la trame verte et bleue

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : : transmet, dans le cadre de son porter à connaissance aux collectivités, la contribution du Parc et assure le suivi des autorisations d'urbanisme en prenant en compte sa Charte ; consulte le Parc sur certaines autorisations de construire, selon les principes définis dans la Charte et les modalités arrêtées en Conférence territoriale d'aménagement (opérations « villages du Parc », architecture contemporaine, équipements d'énergie renouvelables, constructions situées dans un site remarquable ou dans un cône de visibilité) ; soutient le Parc et les collectivités dans la mise en œuvre des AEU, des ZPPAUP (AVAP) ; diagnostics intercommunaux, PLUI ou PLU « ruraux » ; soutient l'aide à la conception, l'organisation de concours et la promotion de références architecturales contemporaines ; porte une attention particulière et un suivi via l'architecte conseil et le paysagiste conseil aux projets d'architecture contemporaine ou de bâtiments d'activité

- **Conseil Régional** : soutient l'aide à la conception, l'organisation de concours et la promotion de références architecturales contemporaine ; met à disposition sa cartographie au 1/100 000 du réseau écologie régional
- **Conseil Départemental** : développe, via le CAUE, le conseil auprès des porteurs de projet et des communes sur le territoire du Parc, en lien avec les objectifs de la charte
- **Département** : le CAUE participe à la définition d'un programme d'actions (concours, action auprès des « pavillonneurs », etc.), promeut l'architecture contemporaine et conseille les porteurs de projet ; participe à la Conférence Technique d'Aménagement
- **Communautés de communes et communes** : associent le Parc à l'ensemble de la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme ; mettent en œuvre les documents d'urbanisme adaptés à leur situation (PLU ou ZPPAUP) ; initient des opérations pilotes ; réduisent l'impact environnemental et paysager de leurs bâtiments existants et neufs ; étudient systématiquement et mettent en œuvre au moins une fois un programme d'architecture contemporaine de qualité environnementale et paysagère dans les bâtiments publics ; identifient et prennent en compte les corridors écologiques dans leurs aménagements et documents d'urbanisme

► Questions évaluatives

- Les équilibres d'aménagement et d'occupation de l'espace ont-ils été maintenus ?
- L'urbanisme est-il davantage durable ?
- L'architecture contemporaine et les aménagements sont-ils qualitatifs, tant sur le plan environnemental que paysager ?
- Les continuités écologiques ont-elles été restaurées et préservées ?

▮ LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

L'accompagnement du Parc en matière d'urbanisme a dynamisé l'élaboration d'un SCOT et permis une meilleure structuration des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire. Le décodage de la charte permet une lecture claire des dispositions pertinentes de la Charte en matière d'urbanisme. Même si le phénomène reste quantitativement limité, le territoire a connu des phénomènes d'urbanisme linéaire et de constructions neuves, inadapté aux objectifs de restauration du bâti ancien et de valorisation de l'architecture traditionnelle et des paysages. Ainsi le Parc s'est engagé dans une démarche d'urbanisme opérationnel pour accompagner les communes dans des démarches d'approche environnementale de l'urbanisme pour la création d'éco-quartiers et organisé des concours d'idées pour promouvoir ces démarches et une architecture contemporaine environnementale et paysagère. Enfin, la TVB a été intégrée de manière adéquate sur l'ensemble du territoire, à l'exception des cœurs de bourgs. Une étude du maillage et de la densité des haies en 2021 (SOLAGRO-IGN) est complétée par un observatoire participatif du bocage conduit avec Indre Nature pour une connaissance plus fine de la trame verte.

▮ LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les points forts

- La bonne sensibilisation des élus à l'urbanisme durable de planification et opérationnel
- Les écoquartiers (approche AEU) sont devenus la référence pour l'organisation de l'urbanisation nouvelle dans le PLUi BVC
- Les concours d'idées et résidences d'étudiants pour la sensibilisation à des programmes d'architecture contemporaine
- L'acquisition d'autonomie et l'organisation des communautés de communes par rapport à leur planification intercommunale : SCOT et PLUi
- Le passage de 18 communes en PLU en 2010 à 45, dont 36 en PLUi
- La mise à disposition d'un ¼ temps chacune pour les chargées de mission du Parc et du SCOT au PLUi Brenne-Val de Creuse, qui a permis la prise en compte des enjeux des deux échelons territoriaux
- La mise en œuvre du plan de paysage Brenne-Val de Creuse en appui au PLUi
- La bonne prise en compte des enjeux paysagers grâce à l'articulation de la charte signalétique, en appui au RLPi (Règlement Local de Publicité)

Les difficultés

- Les difficultés de prise en compte des dispositions pertinentes de la Charte du Parc en matière d'urbanisme et de paysage dans les documents d'urbanisme,
- La difficulté de prise en compte de la veille architecturale de l'inventaire de l'architecture rurale
- Le Parc n'est plus associé systématiquement à l'élaboration des documents d'urbanisme ; le Parc est essentiellement utilisé comme centre de ressources et mis au même rang que l'ensemble des personnes publiques associées.
- L'incapacité à trouver un fonctionnement pérenne pour l'atelier d'urbanisme rural (cf. Livradois) testé pendant 2 ans.
- La conférence technique d'aménagement n'a pas été créée
- L'absence de pouvoir du Parc concernant les routes (notamment le réseau historique en Brenne) et les aménagements routiers, qui sont pourtant un véritable enjeu paysager du territoire

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

Les objectifs de la Charte en matière d'urbanisme durable sont à poursuivre, mais aussi à adapter aux enjeux actuels du territoire. C'est le cas pour les changements climatiques, qui devront être anticipés pour répondre aux besoins des habitants et renforcer la réutilisation du bâti existant, déjà priorité du SCOT Brenne Marche et laisser une place importante à la nature dans les espaces urbanisés (jardins, potagers, parcs, plantations d'arbres...). La question de la cohérence de l'urbanisation nouvelle avec le bâti existant (cf. prise en compte de la veille architecturale de l'Inventaire), la mobilité et les services est essentielle, ainsi que celle d'une plus grande exigence paysagère, environnementale et architecturale dans les nouveaux projets. Même s'ils sont limités, la maîtrise de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols devront faire l'objet d'une attention particulière, dans un objectif plus large de zéro artificialisation nette, contribuant également à la préservation des terres agricoles et naturelles. L'accompagnement des communes sur l'urbanisme opérationnel est important pour capitaliser et prendre en compte l'ensemble des ressources acquises sur le paysage, le patrimoine bâti et l'environnement.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- En 2010 : **18** PLU approuvés ou en révision, **7** cartes communales approuvées ou en révision, **14** RNU
- En 2022 : **1** PLUi approuvé sur **28** communes Brenne-Val de Creuse et **1** PLUi en cours sur la MOVA (**7** communes + **10** périmètres d'études), **1** commune Luant PLUi Châteauroux, **9** PLU approuvés, **4** cartes communales approuvées
- **3** démarches AEU, **1** éco-quartier labellisé
- **3** résidences ou concours d'idées d'architecture
- **1** observatoire participatif du Bocage en cours sur **29** communes, mobilisant **50** bénévoles ; partenariat avec l'IGN



ANIMATION PLAN DE PAYSAGE BRENNE-VAL DE CREUSE

En 2017, le Parc naturel régional de la Brenne est lauréat de l'Appel à projet Plan de paysage, initié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire. Le périmètre de la communauté de communes Brenne-Val de Creuse et ses 28 communes est choisi pour cette étude. Le Plan de paysage de la communauté de communes Brenne-Val de Creuse a ainsi permis d'actualiser la connaissance des dynamiques paysagères du territoire, de définir une stratégie pour une gestion dynamique et respectueuse des paysages et un programme d'actions, en concertation avec l'ensemble des acteurs. La démarche a été associée à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) démarré lui aussi en 2017, et du règlement local de publicité intercommunal (RLPI). Le plan de paysage ainsi mené en parallèle de la démarche du PLUi Brenne-Val de Creuse a permis de faire valoir la prise en compte des paysages au quotidien dans les différentes phases de réflexion. Le PLUi a été validé en 2021.



► Objectifs stratégiques concernés : 2.3 et 2.4

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Réalise l'étude d'un plan climat énergie territorial à l'échelle du Parc
- Met en œuvre un programme TEPCV qui a favorisé des actions d'atténuation du plan climat
- Met en œuvre le projet « PBC » Patrimoine basse consommation
- Forme et sensibilise à l'habitat basse consommation
- Informe les architectes et les artisans et organise des formations adaptées au territoire
- Crée et anime la plateforme territoriale de rénovation énergétique – la Maison de la rénovation
- Mène 2 OPAH-RR Patrimoine-Energie
- Accompagne la structuration de la filière éco-construction
- Mène l'étude Eau paysage et changement climatique
- Mise en œuvre d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de développement de l'énergie renouvelable

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : facilite les autorisations de construire « éco-construction », dans le respect des principes de qualité architecturale, urbanistique et paysagère développés aux objectifs opérationnels 141 et 142
- **Conseil Régional** : soutient le développement de la filière éco-construction en fonction des dispositifs régionaux existants
- **Conseil Départemental** : le CAUE soutient le Parc et les collectivités dans la mise en œuvre de la filière, conseille les porteurs de projet
- **Communautés de communes et communes** : utilisent des matériaux sains et provenant d'une aire géographique la plus proche possible ; promeuvent des chantiers « propres » dans les constructions et la réhabilitation ; participent à la création de filières locales d'éco et agro-matériau

► Questions évaluatives

- Les énergies renouvelables (bois énergie notamment) ont-elles été développées sur le territoire ?
- Les consommations énergétiques ont-elles diminué ?
- L'éco-bâti s'est-il développé ?

▼ LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

L'étude du plan climat, concrétisée par le programme TEPCV a favorisé une bonne progression du territoire dans le domaine de l'atténuation au changement climatique. Le Parc a engagé un ensemble d'actions pour promouvoir la rénovation thermique performante et décarbonée (matériaux biosourcés et géosourcés) du bâti ancien incluant une approche patrimoniale, projet « PBC », formation et structuration des artisans pour l'éco-bâti en groupements efficaces ; et piloter la massification de la rénovation sur son territoire avec l'organisation d'OPAH et la création d'un service public de rénovation énergétique (PTRE), la Maison de la rénovation. D'une manière générale, les énergies renouvelables se sont développées sur le territoire durant la dernière décennie. Plusieurs initiatives à succès ont vu le jour tels que des projets collectifs de chaufferies, l'adaptation de la gestion forestière adaptée

aux petits propriétaires et les actions sur le bocage en préalable au développement d'une filière bois bocager durable. Une dégradation est observée à certains endroits en bords de cours d'eau et dans le bocage, en raison d'une gestion inadaptée du bois-énergie. Le développement de la filière photovoltaïque est en cours, d'abord avec les projets de bâtiments photovoltaïques et aujourd'hui avec l'agrivoltaïsme. Cette filière apparemment vertueuse demande un encadrement rapide pour éviter les dérives de la spéculation (immenses zones agricoles figées, impacts paysagers et sur la biodiversité). La filière éolienne ne présente pas de projet réalisé, mais cristallise des tensions sur des projets faisant l'objet de recours.

LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les points forts

- Un fort intérêt du public pour l'éco-bâti dans les années 2010, un peu retombé depuis cette date
- Un territoire riche en bâti ancien réhabilitable, favorable à l'environnement (décarbonation, confort d'été, intérêt patrimonial)
- Des aides mobilisables pour favoriser la massification de la réhabilitation thermique et sa décarbonation
- Des artisans et des agriculteurs sensibilisés et intéressés pour participer à l'adaptation aux changements climatiques
- Un début de structuration d'une filière éco-construction
- La sensibilisation à l'adaptation amorcée sur le territoire à travers le projet Eau, paysage et changement climatique

Les difficultés

- Une réticence des élus à admettre la réalité des évolutions rapides liées au dérèglement climatique
- Un plan climat énergie non voté, des moyens humains insuffisants
- Un coût de rénovation thermique adaptée du bâti ancien considéré comme trop élevé
- Une formation encore trop peu développée tant dans les domaines du bâtiment que de l'agro-écologie
- Une biodiversité et des paysages très sensibles aux projets à grande échelle d'énergies renouvelables
- Une certaine lenteur à s'engager dans les nouvelles filières : bois bocager durable, chanvre, terre, paille

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

L'importance de la problématique énergie-climat face aux changements climatiques en fait une des priorités transversales de la future Charte. La maîtrise et la réduction des consommations énergétiques et le ménagement de la ressource en eau doivent s'inscrire en priorité, en touchant largement toutes les composantes territoriales : habitat, mobilité, activités économiques, aménagement... En ce sens, les actions de rénovation thermique et de décarbonation des bâtiments privés et publics devraient être renforcées, comme axe prioritaire, ainsi que la structuration de filières d'éco-matériaux. Le développement nécessaire de l'agro-écologie pour une agriculture résiliente face aux changements climatiques est aussi essentiel pour le territoire et des projets démonstrateurs pourraient être initiés. La définition d'une stratégie de transitions basée sur le niveau d'autonomie énergétique à atteindre permettrait également de débattre des tensions liées aux énergies renouvelables et à leur diversification (en lien avec les paysages, le patrimoine...) et de permettre leur développement raisonné. Au vu de la tâche à accomplir sur la transition écologique, il pourrait être pertinent de dédier des moyens humains en conséquence au sein du Parc.

Quelques indicateurs et chiffres-clés

- **2** COT avec l'ADEME
- 4 projets « chaleur bois » soutenus dans le cadre du TEPCV : **3** chaudières à plaquettes et **1** chaudière à granulés de bois
- **4** projets en géothermie
- **23** voitures électriques financées dans le cadre du TEPCV
- **5** bâtiments, **8** logements réhabilités dans le programme expérimental Patrimoine basse consommation, avec des matériaux biosourcés (BBCrénovation).
- **2 formations ATHEBA** pro pour 36 architectes et prescripteurs avec Maisons paysannes de France et le CEREMA
- **1** groupement d'éco-construction solidaire « Echobat »
- **1** formation pro-paille pour **17** personnes organisée avec Echobat
- **1 PTRE** - Maison de la rénovation sur **61** communes couplée à **1 OPAH-RR**, en partenariat avec SOLIHA et l'ADIL 36, au total 915 actes de conseils sur le périmètre de la PTRE en 2020 et 1164 en 2021 et **126** dossiers ANAH déposés sur les 2 années.
- **1 groupement** Dorémi pour la rénovation performante
- **1 étude** Eau Paysage changement climatique **29** projets étudiants de l'école du paysage de Blois



ETUDE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

De septembre 2021 à mars 2022, le Parc a mené en partenariat avec la DDT (36), l'école de la nature et du paysage de Blois et l'Agrocampus d'Angers et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, une étude « Eau, paysage et changement climatique dans le but d'imaginer la Brenne en 2050/2070 sous l'impact du changement climatique »

Cette étude a permis à une promotion d'étudiants paysagistes de l'école de Blois de travailler pendant leur année scolaire sur le territoire du Parc pour développer une dynamique de projet autour de l'adaptation au changement climatique : quels seront les paysages de la Brenne en 2050, en 2070 ? Quels impacts sur la ressource en Eau ? Sur la filière agricole, piscicole, forestière ? Sur nos habitations, nos routes et nos villages ?

L'étude s'est déroulée en 2 temps. Sur l'automne / hiver 2021, les étudiants ont découvert le territoire et ont dégagé enjeux et orientations sur les questions d'adaptation au changement climatique.

Sur la période hiver / printemps 2022 : chaque étudiant a choisi un site en particulier sur le Parc et une thématique ciblée, pour y développer un projet de paysage. Un site internet dédié retrace l'avancée de l'étude et présente les travaux prospectifs de 28 étudiants.



3.8 \ Thématique 8

Autres filières
économiques
et services

► Objectifs stratégiques concernés : 3.1 et 3.2

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Coordonne l'action de développement économique sur son territoire
- Associe et anime le réseau des partenaires
- Poursuit son soutien technique et financier à la plateforme « Initiative Brenne »
- Anime et coordonne les expérimentations et assure la maîtrise d'ouvrage de l'ingénierie
- Participe à l'animation des filières et à leur promotion
- Soutient la création d'outils de transformation
- Réalise un diagnostic exhaustif sur la question de l'emploi et de la formation
- Anime et coordonne un groupe de réflexion sur les questions de l'emploi de la formation, de l'insertion en y associant l'ensemble des partenaires locaux et régionaux
- Coordonne les acteurs et les dispositifs, améliore la lisibilité des actions en direction de la jeunesse
- Articule pour une meilleure efficacité, ses politiques « enfance et jeunesse » et « éducation »
- Est le signataire principal des dispositifs contractuels et participe au financement des actions prioritaires
- Met en place des actions de veille sur la densité des services
- Soutient ou expérimente des opérations de mutualisation et d'optimisation des services
- Anime et coordonne cet objectif sur le territoire
- Coordonne la mise en place d'un site portail pour le territoire
- S'engage dans la dématérialisation de ses supports et de ses démarches

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : Soutient l'installation des JA ; accompagne le Parc dans cet objectif opérationnel grâce à ses dispositifs péri-éducatifs ; veille au maintien d'une couverture suffisante de services en densité et en qualité, en particulier dans le domaine de la santé
- **Conseil Régional** : Accompagne les dispositifs de création/reprise et développement d'entreprises ; soutient l'installation des agriculteurs ; assure une synergie entre sa compétence « lycée » et la politique d'animation en direction des ados
- **Conseil Départemental** : Participe aux travaux de réflexion organisés par le Parc sur l'insertion des publics en difficulté ; assure le lien entre sa compétence petite enfance et les actions du territoire de même entre sa compétence collège et le RBJ
- **Communautés de communes** : Élaborent avec le Parc un schéma directeur de l'immobilier d'entreprises ; portent lorsque la situation le justifie, des projets d'acquisition en vue d'installer des jeunes agriculteurs en fermes relais ; participent au réseau « maison des entreprises »

► Questions évaluatives

- De nouveaux modes d'activité se sont-ils développés ?
- Le tissu économique de la Brenne ainsi que les liens entre ses acteurs se sont-ils renforcés ?
- Les activités et services répondent-ils aux besoins d'une population diversifiée et en évolution (familles, jeunes...)



- Les produits, savoir-faire locaux, les initiatives innovantes et solidaires ont-ils développés et ont-ils été valorisés ?
- Les emplois, les activités et les formations sont-ils en adéquation ?
- Les nouvelles populations ont-elles été bien intégrées au tissu social local ?

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Le territoire a subi un déclin en termes d'offre d'emploi et de formation, corrélé avec une diminution de la population. Néanmoins, il s'agit d'une des thématiques où l'action du Parc a été la plus importante et réussie (notamment à travers le développement du réseau Initiative Brenne). La montée en compétence des EPCI sur la thématique du développement économique a également concouru à la dynamisation du territoire dans ce domaine, qui a vu naître nombre d'initiatives : tiers-lieux, espaces de coworking, installation de jeunes entrepreneurs... La renommée de la « marque Brenne » a été de plus en plus visible, permettant une bonne identification du territoire. Concernant les services, le territoire bénéficie d'un maillage de maisons médicales, et le déploiement de réels moyens ont permis l'amélioration de l'offre de services dans la petite enfance et la rénovation énergétique notamment. Phénomène observable à l'échelle nationale, les médecins restent trop rares et les besoins ne sont, malgré les efforts déployés, pas comblés par l'offre de services.

LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les points forts

- La reconnaissance du Parc et de son « vrai savoir-faire » comme « acteur » des services et comme tête de réseau
- La stabilisation de la politique enfance jeunesse
- La mise en place d'une politique et d'outils en matière de santé
- Le succès des outils d'accompagnement au développement économique (Initiative Brenne)
- La capacité à innover et à expérimenter, de nouveaux champs d'actions en réflexion permanente
- L'apport -incontestable pour le territoire- du programme Leader
- La stabilisation d'une service jeunesse ados (RBI) et le développement d'un service logement spécialisé jeune

Les difficultés

- Les résultats sur l'agriculture plus mitigés
- La fragilité des financements pour la pérennité de ces services

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

La dynamisation de l'économie et des services reste essentielle pour le territoire du PNR, qui a tendance à se dépeupler. Les actions réalisées dans le cadre de la Charte actuelle ont permis de mener de solides projets dans ces domaines. L'objectif de la future Charte est, dans un premier temps, de poursuivre en ce sens en travaillant d'une manière générale sur l'attractivité du territoire. Le Parc pourra aisément se positionner sur des thématiques prioritaires, telles que le développement des mobilités, l'accès au numérique ou encore la dynamisation de certaines filières porteuses. La question de la valorisation de l'économie locale, solidaire ou encore circulaire reste à travailler, avec la marque Valeurs Parc comme levier possible. La formation des jeunes reste également un besoin important pour le territoire, sur lequel le Parc pourrait se positionner. Enfin, le maintien de l'action du Parc en matière de services reste important pour le territoire.

Quelques indicateurs et chiffres-clés

- 2^{ème} Contrat Local de Santé (CLS) signé
- 13 hébergements touristiques marqués « Valeurs Parc »
- 40 à 50 projets soutenus chaque année via la plateforme Initiative Brenne
- 1 signature d'un contrat CAF / MSA unique associant le Parc et les CDC pour le développement des actions petite enfance, jeunesse et sociale

3.8 Thématique 8

Autres filières économiques et services



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Facteur de qualité de vie pour ses habitants et d'attractivité pour des candidats à l'installation en Brenne, la santé est devenue un axe de travail depuis 2015 pour le Parc naturel régional de la Brenne qui a porté un contrat local de santé arrivé à échéance en 2020. Ce deuxième contrat a été élaboré de manière participative.

Suite à la fermeture de la maternité sur le site hospitalier blancois, un nouveau travail participatif de diagnostic s'est engagé, visant à réévaluer les enjeux du territoire en matière de santé, à travers les problématiques soulevées par les acteurs et les usagers. Rencontres et débats ont animé le territoire de septembre 2019 à février 2021, pour aboutir à la rédaction de quinze objectifs-actions, autour des enjeux d'offre de soins, de mobilité et d'aménagement du territoire, de promotion de la Santé, et de prévention des fragilités.



► Objectifs stratégiques concernés : 2.2 et 3.2

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Coordonne les différentes associations de protection de la nature en vue d'une offre de tourisme de nature cohérente et de qualité
- Met en place la marque Parc pour les hébergements et s'appuie sur ces hébergements pour faire évoluer l'offre du Parc vers de meilleures pratiques énergétiques et environnementales
- Aide les hébergeurs qui le souhaitent à tendre vers la réalisation d'un éco-hébergement
- Propose et organise un calendrier annuel de formations et de réunion d'information à destination des prestataires touristiques
- Renforce son travail de coordination avec les OT et travaille à l'échelle de son territoire sur un maillage cohérent d'OT
- Poursuit sa mission d'aide aux porteurs de projets en collaboration avec ses partenaires
- Favorise le déplacement des visiteurs sur son territoire et vers les territoires voisins
- Développe et coordonne la mise en place d'itinéraires de circulation douce et leur sécurisation et organise des réunions ou modules de formation sur l'entretien des chemins
- Apporte son appui technique aux communes sur les conflits d'usage et les conseille pour la rédaction des arrêtés réglementant la circulation des véhicules motorisés
- Cordonne les actions de promotion
- Favorise la réalisation et la commercialisation de produits touristiques

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Conseil Régional** : apporte son aide financière aux porteurs de projets d'hébergements, notamment ceux engagés dans le développement durable mais aussi à la requalification des chemins de randonnée ainsi que la mise en tourisme des itinéraires vélo et cheval ; soutient le Parc dans la qualification et la promotion de l'offre de tourisme de nature, est déléguataire de la marque « Qualinat/Qualité Tourisme » et finance et accompagne techniquement les formations pour les guides nature et les audits de qualification ; apporte son aide financière à la création de l'office de tourisme Destination Brenne et aux aménagements des bureaux, soutient la communication touristique « nature » via le CRT
- **Conseil Départemental** : soutient la communication touristique de la destination Parc via le CDT puis de l'ADT puis de l'agence d'attractivité ; apporte son aide technique à la requalification des itinéraires de circulation douce et l'inscription au PDIPR
- **Communautés de communes** : financent Destination Brenne depuis 2017 ; soutiennent le fonctionnement de l'OT Destination Brenne directement et par le reversement de la taxe de séjour ; coordonnent leur politique touristique au profit de la destination touristique ; financent les aménagements touristiques

► Questions évaluatives

- Le tourisme est-il durable et porteur d'un développement local de qualité ?
- Le PNR propose-t-il des prestations de qualité pour le tourisme de nature ?
- Un réseau d'acteurs du tourisme formés et motivés s'est-il constitué ?
- La découverte des patrimoines du PNR a-t-elle été organisée et valorisée par des circulations douces ?

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Le tourisme & loisirs est une thématique largement explorée et travaillée par le Parc et ses partenaires. Concernant l'offre d'hébergements, le nombre de lits semble s'être stabilisé, avec une diminution de la capacité hôtelière notamment au Blanc compensée par de nombreuses ouvertures de gîtes et chambres d'hôtes. Peu d'hébergements peuvent accueillir un groupe, et notamment aucun hôtel. L'offre de restaurants mériterait d'être étoffée mais un important travail de valorisation des productions locales est mené. En parallèle, la restauration a été affectée par une diminution des restaurants, qui ne répondent pas à la demande. En termes d'image, le territoire s'est forgé une image de destination nature, de plus en plus plébiscitée par les visiteurs avec une offre touristique de nature et de circulations douces structurée de qualité. La création de Destination Brenne a permis au territoire de se doter d'un outil unique de promotion et de commercialisation, d'une centralisation et d'une meilleure structuration de l'offre, tout en participant à une forte valorisation touristique du territoire.

LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les points forts

- Le soutien de fonctionnement de l'office de tourisme Destination Brenne
- La structuration de l'offre nature avec le réseau des guides qualité tourisme Qualinat / marque Parc et des hébergements sensibilisés à cette thématique
- Le nouveau site internet avec une partie tourisme spécifique
- La marque Parc pour les hébergements touristiques
- La création de l'office de tourisme Destination Brenne avec sa capacité à commercialiser des séjours
- La création des itinéraires vélos
- La requalification des circuits de randonnée avec la réduction du nombre de circuits en concertation avec les communes
- L'offre de la Brenne à cheval
- Une documentation touristique reconnue pour la qualité de son contenu

Les difficultés

- Peu de moyens financiers dédiés à la promotion touristique et à l'ingénierie
- Pas d'observation économique du tourisme
- Peu de valorisation d'une offre touristique autour du handicap
- Le manque d'actions fortes en faveur de la valorisation touristique du patrimoine bâti et des savoir-faire
- La mobilité touristique nord / sud du Parc pas assez lisible
- Manque de valorisation touristique des rivières (ex. : canoë)

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

Grâce aux nombreuses actions et projets qui ont été menés dans la Charte actuelle, le tourisme est devenu une activité, source de retombées économiques pour le Parc mais dont l'action peut être amplifiée. La nouvelle Charte pourra prioritairement tenter de répondre aux besoins en matière d'hébergement et de restauration locale. Au-delà de la nécessité de se positionner sur les sujets porteurs du tourisme durable et déjà investis par le Parc (tourisme de nature, circulations douces, cyclotourisme, allongement des séjours, route du poisson et du fromage...), c'est aussi l'occasion pour le Parc de chercher à développer des formes de tourisme plus ludiques, moins communes voire innovantes. Le tourisme ornithologique reste un atout majeur du territoire et une offre différenciante, mais qui est aujourd'hui menacé par un certain déclin de la biodiversité. Enfin, pour cette thématique, la coordination, la mise en réseau et la coopération ainsi que l'implication des habitants restent essentielles.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- Plus de **60 000 visiteurs** à la Maison du Parc et à la Réserve zoologique de la Haute Touche, **20 000** au château d'Azay-le-Ferron et entre **12 000 et 15 000** visiteurs par an à la Maison de la nature
- Calendrier annuel de **250 animations nature et patrimoine**
- **18 guides** Qualinat / qualité tourisme
- **3 sessions de formation** « connaissance du Parc » (11 journées par session) à destination des prestataires touristiques
- **60 itinéraires** de petite randonnée et **12 circuits vélo** balisés
- **45 hébergements** et de **14 propriétaires labellisés** par la marque « Valeurs Parc »



L'OFFICE DE TOURISME DESTINATION BRENNÉ

Créé en 2018, cet office de tourisme intercommunautaire a vu le jour suite à la loi NOTRe qui donnait la compétence tourisme aux intercommunalités. Depuis sa création, le Parc a œuvré à la mise en réseau des offices de tourisme. C'est donc assez naturellement que les communautés de communes et le Parc ont choisi de réunir leurs forces au sein d'une Entente sur laquelle s'appuie Destination Brenne. Cette association, forte d'une quinzaine de salariés assure la promotion et la commercialisation de la destination Parc naturel régional de la Brenne.



► Objectifs stratégiques concernés : 1.5 et 3.4

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Encourage le développement de la recherche sur son territoire
- Développe les liens avec les Universités
- Collecte, actualise et met à disposition les données scientifiques recueillies
- Poursuit l'inventaire de l'architecture rurale sur l'ensemble de ses communes et le valorise, notamment sur le plan opérationnel
- Développe un outil de veille architecturale et le propose aux communes
- Complète l'inventaire archéologique de son territoire et le valorise
- Développe les actions participatives avec les différents partenaires associatifs et les habitants

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Etat** : Soutient le développement de la recherche sur le territoire du Parc
- **Conseil Régional** : Soutient le développement de la recherche sur le territoire du Parc et les actions participatives

► Questions évaluatives

- La connaissance et les recherches ont-elles progressé, au service des objectifs de la Charte ?
- La communication auprès des habitants s'est-elle renforcée ?
- Les publics sont-ils davantage impliqués ?

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

La connaissance et la recherche ont largement progressé, notamment avec la réalisation de l'inventaire de l'architecture rurale et l'inventaire archéologique, notamment les recherches sur les étangs. La communication s'est également améliorée à travers Destination Brenne. Des publications importantes, la mise en ligne de l'inventaire de l'architecture rurale et des actions de sensibilisation aux patrimoines ont été réalisées, notamment des actions participatives mais des évolutions négatives sont tout de même observées, comme les difficultés liées au manque de moyens humains pour mettre en œuvre ces actions de recherche ou l'absence d'une direction scientifique à l'écomusée de la Brenne depuis 2017.

LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉS

Les points forts

- Aboutissement de recherches universitaires et participatives avec des publications sur le patrimoine culturel et notamment l'histoire des paysages d'étangs
- Création de l'observatoire participatif des paysages dans le cadre d'une thèse paysage
- Inventaire de l'architecture rurale, expérimentation inventaire croisé archéologique et bâti et veille architecturale
- Le suivi régulier de plusieurs espèces et milieux naturels à fort enjeu
- Enrichissement important et capitalisation des connaissances archéologiques et architecturales depuis 2010
- Forte sensibilisation aux patrimoines culturel, bâti, paysager
- Mise en œuvre d'actions participatives sur le patrimoine culturel, notamment l'observatoire photographique participatif des paysages
- Collectivités très attachées à la connaissance et la mise en valeur de leurs patrimoines
- Amélioration de la prise en compte de la veille architecturale de l'inventaire avec la mise en œuvre de PLU intercommunaux

Les difficultés

- Insuffisance des ressources internes et contraintes d'accès à la propriété privée pour l'expertise naturaliste
- Difficulté à estimer l'évolution de la biodiversité du territoire
- Partenariat trop limité avec la recherche
- Toujours cette impression de ne pas en faire assez côté « éducation à l'environnement » pour accompagner la transition écologique
- Manque de moyens humains pour travailler à la fois sur la connaissance et les actions de sensibilisation/valorisation
- Perte d'un chargé de mission sur 2 pour l'inventaire du patrimoine culturel, l'Etat ne soutenant plus l'inventaire archéologique depuis 2014.
- Absence d'une direction scientifique à l'Ecomusée et d'un positionnement territorial

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

L'amélioration des connaissances amène également la question de la diffusion de celles-ci. Cela pourrait être un sujet à approfondir pour le Parc, en permettant un accès facilité et complet à la connaissance du territoire. La mise en place d'un centre de ressources, centre scientifique et/ou répertoire des études pourrait être intéressant. L'Ecomusée de la Brenne reste une belle opportunité pour le Parc de mettre en lumière et de partager les connaissances sur le territoire, sa revalorisation est un défi dont le Parc gagnerait à s'emparer. La future Charte devra mettre l'accent sur l'aspect participatif, afin de mobiliser tous les publics au territoire. A noter que le sujet de la participation citoyenne est considéré comme prioritaire par la quasi-totalité des répondants à l'enquête de consultation.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- **1 thèse** en paysage
- **2 inventaires** croisés archéologie et architecture rurale
- **2 100 observations** d'espèces ou habitats d'intérêt européen saisies en base de données
- **50 études** « nature » menées depuis 2010



Comment va la population de Cistude d'Europe en Brenne ? C'est la question que le Parc se posait depuis plusieurs années. En 2004, le Parc naturel régional de la Brenne a sollicité le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Avec son accompagnement et ses relais, le Parc a établi, en partenariat, une méthode d'analyse sur mesure en 2005. Il fallait qu'elle dure au moins 10 ans, pour que les informations soient valables ! Dès le départ, c'est la zone du Parc avec la plus grande densité d'étangs qui a été retenue : la Zone Natura 2000 « Grande Brenne ». Le Parc a pu mener cette étude à terme avec le soutien de la Direction Régionale de l'Environnement Centre-Val de Loire et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Grâce à Pierre Clarté, ce travail de longue haleine se concrétise en 2020 par la publication d'un article - dans la revue en ligne du Muséum National d'Histoire Naturelle (NATURAE) - qui met l'accent sur un point particulier : l'importance de l'habitat terrestre pour la Cistude en Brenne. La Cistude a également fait l'objet d'une exposition à la Maison du Parc en 2018, présentant l'ensemble des études menées par le Parc, Indre nature ou la Réserve naturelle nationale de Chérine, en croisant également les regards de 2 artistes naturalistes : Benoit Perrotin et Alexis Nouailhat.



3.11 Thématique 11

Education au territoire

► Objectifs stratégiques concernés : 1.5, 2.4, 3.2 et 3.4

► Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Mobilise l'ensemble de son équipe technique d'une manière transversale
- S'appuie sur les acteurs locaux, relais de son action, en particulier le CPIE Brenne-Berry et l'Ecomusée de la Brenne
- Coordonne de manière unique les dispositifs de contractualisation (CEL, DRAC et Région)
- Assure le prêt de matériel, la mobilisation d'agents pour aider à la mise en œuvre d'événements
- Initie et coordonne l'ensemble du parcours éducatif en lien avec l'Education nationale

► Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **État** : L'Education nationale accompagne le syndicat mixte du Parc pour la mise en place d'actions d'éducation au territoire tout au long du parcours de l'élève
- **Conseil Régional** : aide au développement d'actions d'éducation au territoire au lycée du Blanc
- **Communautés de communes et les communes** : participent ou organisent des manifestations de sensibilisation aux patrimoines, favorisent l'accès des scolaires aux outils d'interprétation locaux (ex : transports)

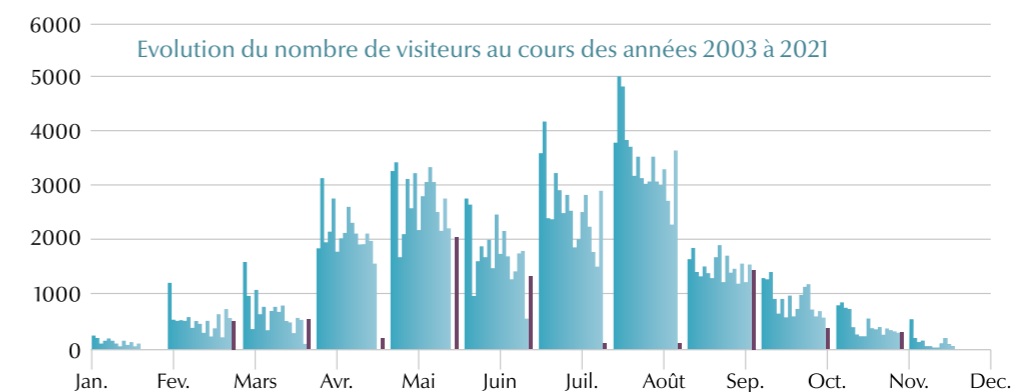
► Questions évaluatives

- Tous les publics ont-ils été impliqués dans la préservation des patrimoines du territoire ?

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

La Charte a permis le développement d'actions à destination des scolaires, grâce à la sollicitation des écoles et leur implication, ainsi que la mobilisation des partenaires, notamment le CPIE. Les ateliers et animations réguliers organisés par le Parc en partenariat se sont multipliés et ont permis d'avoir un impact réel et continu sur les plus jeunes publics. Au-delà de ce public, les actions de sensibilisation sont moins connues à l'échelle locale, probablement en raison en partie d'une communication pas assez impactante. Des difficultés de financement touchent aussi le CPIE, qui peine à mener des actions sur le territoire.

L'évolution du nombre de visiteurs à la Maison de la nature et de la réserve montre une légère diminution de la fréquentation au cours de la Charte.





LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Les points forts

- L'organisation d'événements éducatifs forts pour le territoire (mini foulées pour les maternelles, foulées du Parc pour les écoles, rallye des 4^{ème}, journée « mon lycée mon territoire » pour les secondes)
- Organisation d'actions éducatives thématiques : classe Natura 2000, urbanisme, classe Foucault, classe Ramsar, classe haie, catalogue d'animations de la maison de la nature, rallye écoquartier, etc.
- La sensibilité du public sur le sujet
- La motivation et la créativité de l'équipe
- Le positionnement du Parc dans un rôle d'initiateur et d'expérimentateur
- La possibilité donnée par le Parc de mettre en place des actions multithématiques

Les difficultés

- Le manque de financements sur l'éducation
- L'absence d'un service dédié à l'éducation à l'environnement au sein du Parc
- Le manque de connaissance et de compréhension du Parc par ses habitants
- L'impact covid sur les dernières années de mise en œuvre de la Charte

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

Pour la future Charte, le Parc aurait à gagner à étendre son action de sensibilisation à un public large et sur une diversité de thématiques (nature, patrimoine architectural, paysages...) portées par le Parc. Il sait organiser des temps forts éducatifs importants, dans cet esprit, il pourrait aussi s'appuyer sur des événements fédérateurs tout public pour permettre de valoriser les richesses du territoire. Le Parc pourrait aussi consolider son rôle de créateur de lien avec les acteurs du territoire et au-delà, afin de renforcer la coopération locale (CPIE, CAF, Indre nature, universités dans le cadre d'un réseau local...). Le renforcement de la coopération entre le Parc et les structures en lien avec l'éducation au territoire est une possibilité pour pallier l'absence d'un agent dédié à cette thématique au sein de la structure.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- **1 300 à 1 900 élèves** chaque année concernés par un temps fort d'éducation à l'environnement
- **250** sorties nature annuelles



LES FOULÉES DU PARC

Créées il y a bien longtemps (20 ans en 2015), les Foulées rassemblent toutes les écoles primaires d'un territoire pour une semaine dans une commune. Au programme : 400 enfants par jour, une randonnée émaillée d'animations nature, patrimoine, savoir-faire, motricité, de la musique avec un travail collectif préparé en classe, un goûter bio et local, des rencontres, un pique-nique (avec fromage et dessert commun). Bref, un temps collectif et convivial ! Depuis la crise sanitaire, les Foulées (Défoulées en 2020) sont devenues les Escapades pour ne pas mélanger les classes avec 5 lieux remarquables du territoire sur lesquels sont accueillies les classes. On attend le retour des Foulées et la force du collectif pour 2024. Nombreux sont les partenaires qui contribuent au succès de ces manifestations : Education nationale, communautés de communes Cœur de Brenne et Brenne-Val de Creuse, CPIE Brenne-Berry, Ecomusée de la Brenne, USEP, équipe du Parc dans son ensemble et les communes qui accueillent.



- ▶ Objectifs stratégiques concernés : 1.5
- ▶ Les réalisations les plus significatives réalisées par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Rend transparent le fonctionnement du syndicat mixte : personnel, budget, décisions, opérations en cours
- Assure le suivi des conventions de partenariat avec les pays « bassin de vie castelroussin » et « Val de Creuse – Val d’Anglin »
- Assure l’animation et la coordination des programmes dont il a l’initiative
- Impliquer de nombreux acteurs dans une diversité de domaines

- ▶ Les réalisations les plus significatives des signataires et des partenaires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- **Tous** : participent à l’information du public ou la relayent dans leurs supports de communication
- **Communes** : facilitent la participation de leurs délégués lors des différents rendez-vous du Parc

- ▶ Questions évaluatives

- Le fonctionnement participatif, impliquant la diversité de public du territoire, a-t-il été développé ?
- Le projet de territoire s’est-il construit et mis en œuvre avec les intercommunalités ?
- La coopération avec d’autres territoires a-t-elle été mise en œuvre ?
- L’empreinte écologique des entreprises, associations et collectivités a-t-elle été réduite ?

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS TERRITORIALES

Le fonctionnement du Parc dans l’environnement local est resté efficace, caractérisé par des relations resserrées entre les différentes institutions. Les dernières années ont tout de même été marquées par un délitement de ces relations, en raison de renouvellement d’élus et d’arrivées de personnes avec une connaissance limitée du territoire. Les relations plus distantes avec le département, comme telles depuis la création du Parc, se sont légèrement renforcées. Quant à la coopération avec des territoires extérieurs, elle semble s’être maintenue tout au long de la Charte (Pays Castelroussin, Touraine du sud, Morvan, Pologne...).

L’aspect participatif est resté limité dans la mise en œuvre de la Charte, incarné par le Conseil de Développement et le Groupement d’Action Local (GAL) qui construit et porte les programmes LEADER. Certaines actions sont menées de manière participative : Les veilleurs du paysage (observatoire photographique participatif des paysages), l’observatoire participatif du bocage ou encore les initiatives citoyennes pour le bocage, et plus récemment La fabrique du patrimoine.

En revanche l’aspect coopératif s’est fortement exprimé : coopération avec le Pays Castelroussin sur la durée pour l’expérimentation et la mise en place de Cagette et Fourchette (plateforme d’approvisionnement local en produits locaux), projets de coopérations LEADER, OPAH patrimoine énergie avec le Pays Val de Creuse-Val d’Anglin, le COT avec la communauté de communes Loches sud Touraine, les projets inter-Parcs (Grues, tourisme de nature...)

LES POINTS FORTS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉS

Les points forts

- Bonnes relations de travail avec les CDC à l'échelle technique, quand il y a des homologues.
Ex : Culture/éducation, petite enfance
- Création d'une entente entre CDC pour créer et suivre Destination Brenne, l'office de tourisme intercommunautaire
- Les outils de communication qui existent fonctionnent : Site internet, lettre électronique, communication touristique...
- Les CDC siègent au Comité syndical depuis cette Charte

Les difficultés

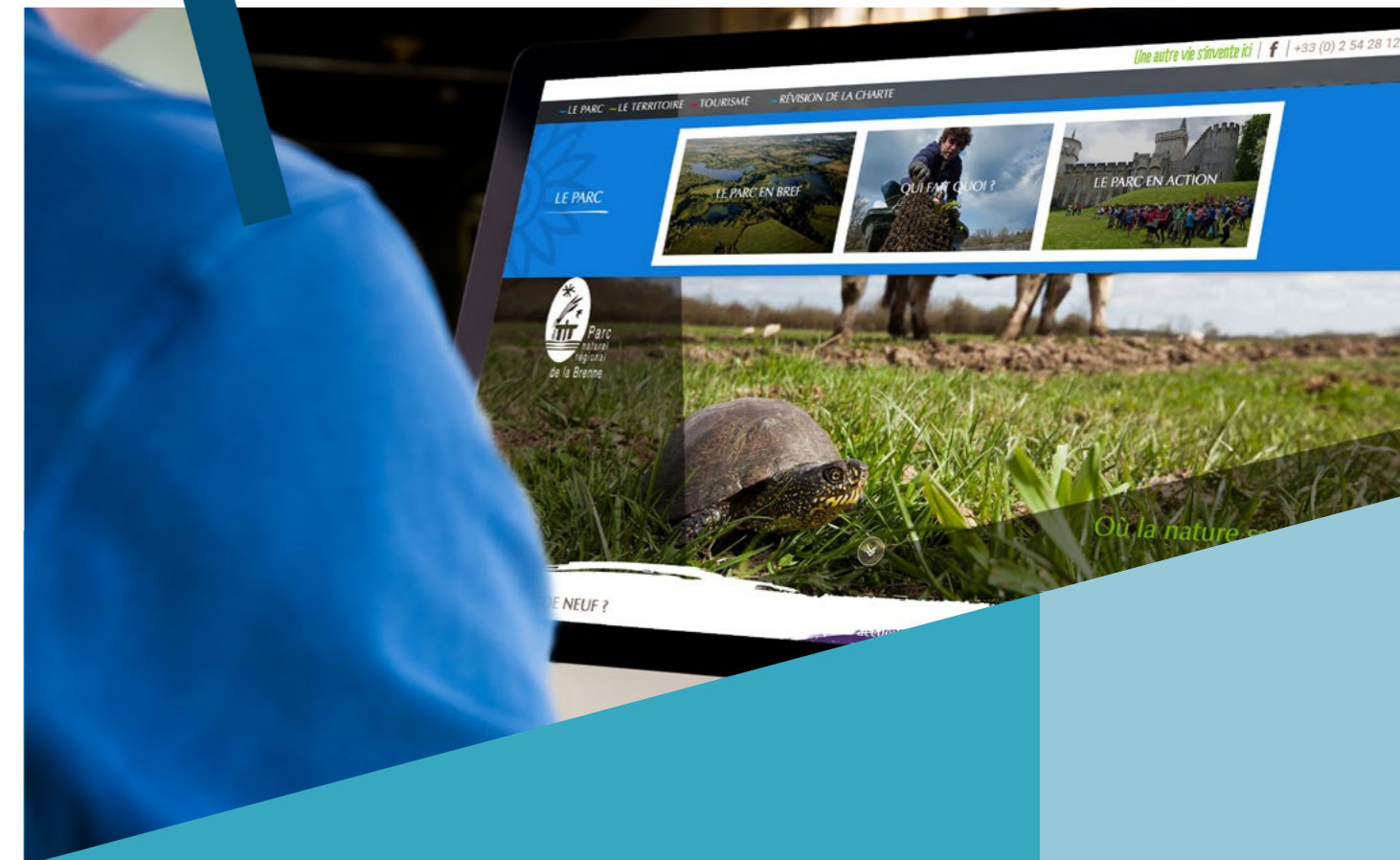
- Difficulté de mobiliser élus et habitants sur la durée.
- Restrictions budgétaires : les coupes ont principalement été réalisées sur les outils de communication institutionnels et touristiques
- « On ne sait pas ce que fait le Parc » : complexité des messages à passer, du fait de la complexité de l'action du Parc.

LES PERSPECTIVES ET PRIORITÉS

L'enjeu de l'implication des citoyens sera prépondérant pour la future Charte. Cela pourra passer, au niveau du Syndicat Mixte, afin de placer les habitants au cœur du fonctionnement du Parc. Leur implication serait également pertinente à travers des dispositifs similaires à ceux déjà engagés dans la Charte actuelle, en instaurant peut-être une plus forte régularité, et la multiplication d'actions ponctuelles réparties sur le territoire. L'amélioration des relations avec les partenaires passera par une acculturation Parc.

► Quelques indicateurs et chiffres-clés

- **+75 000 visiteurs** uniques par an sur le site internet du Parc entre 2011 et 2021 passant de **100 000 à 175 000**
- **8 reportages** BIP tv ou France 3 région, en moyenne par an
- **150 articles** dans la presse quotidienne régionale et plus de 10 interviews France Bleu, en moyenne par an
- **4 à 5 réunions** du Comité syndical par an



Sur la période 2010 – 2025, le site internet du Parc aura bénéficié de 2 refontes, l'une finalisée en juin 2011, et la dernière en avril 2018. La Feuille, journal papier, ayant été supprimé pour cause de restriction budgétaire en 2011, le site internet est devenu au cours de la Charte l'outil de communication le plus important géré par le Parc. Il rassemble les informations de présentation du territoire, toute l'activité touristique (offres et agenda sorties nature/loisir/culture, alimenté quotidiennement et administré par la base de données Tourinsoft). Une partie Services initiée en 2011 a été abandonnée en 2018, mais elle revient sous une forme simplifiée de carte interactive lancée en 2023). Le site présente également le syndicat mixte et les équipes politique et technique, le Parc et comment il agit sur le territoire. Enfin, l'actualité du Parc y est visible sous deux formes : A la Une, agenda des manifestations Parc, alimenté au fil de l'actualité et Quoi de neuf qui transcrit chaque mois l'action du Parc. Cette partie sert de base à la diffusion d'une lettre électronique mensuelle adressée à plus de 3 500 abonnés. Depuis 2013, le Parc est présent sur Facebook. Sa page compte en 2023 plus de 9 000 abonnés.

3.13 Conclusion de la partie thématique

L'analyse des éléments relatifs à la mise en œuvre de la Charte, au regard des 4 modalités d'évaluation, est synthétisée ci-après :

3.13.1 EFFICACITE

Les actions programmées ont-elles été réalisées et bien réalisées ? Les objectifs prédéfinis ont-ils été atteints ? Les partenaires et acteurs, dans leur diversité, ont-ils été bien impliqués ?

La plupart des actions programmées dans le cadre de la Charte semblent avoir été réalisées. Pour certaines thématiques, l'action du Parc a été particulièrement exemplaire au regard des difficultés extérieures qui ont pu le freiner. L'exemple du maintien d'animations culturelles et d'éducation à l'environnement pendant la période des restrictions liées à la crise COVID en est une illustration particulièrement explicite. Les acteurs ont globalement été bien impliqués dans la mise en œuvre de la Charte, même si des rapports à géométrie variable avec le Parc ont pu avoir un impact négatif dans certains cas.

3.13.2 COHERENCE

Les objectifs opérationnels de la Charte sont-ils cohérents avec les actions/politiques des partenaires ? Les objectifs opérationnels de la Charte sont-ils cohérents entre eux ?

La labellisation du Parc est le premier témoin de la cohérence de sa Charte, elle partage également une cohérence fondamentale avec les orientations de la Région. La cohérence de la Charte du Parc de la Brenne est largement partagée par les partenaires interrogés lors des entretiens. Elle est également confirmée par l'analyse des objectifs opérationnels, qui œuvrent globalement aux différentes missions des Parcs. La Charte veille autant à la préservation du territoire qu'à son développement, les orientations opérationnelles sont toujours en phase avec cela et travaillent à l'intersection des missions des Parcs, comme l'OO 2.1.2 « soutenir une pisciculture professionnelle inscrite dans une démarche qualité et de sauvegarde de la richesse écologique de l'étang », ou encore l'OO 2.2.4 « organiser et valoriser, par des circulations douces, la découverte des patrimoines du Parc ».

3.13.3 PERTINENCE

Les objectifs opérationnels de la Charte répondent-elles toujours aux enjeux du territoire ? De nouveaux enjeux mériteraient-ils d'être pris en compte ?

Plus de 10 ans de mise en œuvre de la Charte ont permis de façonner le territoire, de le protéger davantage, de porter à connaissance, d'apprendre. Comme l'a montré le diagnostic territorial, des évolutions ont également eu lieu (fragilisation de la biodiversité, dégradation des milieux aquatiques et humides, enrichissement ...), il est donc évident que la future Charte tend à s'adapter à ces évolutions. Une partie de la Charte devra préciser des objectifs de maintien d'une part (exemple : maintien de l'offre culturelle), et d'autre part fixer des objectifs au regard des évolutions (exemple : travail sur l'attractivité du territoire face au constat de perte de la population).

3.13.4 EXEMPLARITÉ

Les objectifs opérationnels sont-ils exemplaires au regard des missions des PNR ? Quelle est la plus-value de l'action du Parc ?

Le Parc de la Brenne a été novateur, et ce, depuis sa création. Il a su trouver sa place dans des projets innovants au regard des autres Parcs et jouit d'une reconnaissance particulière des acteurs du territoire. Cela s'est traduit notamment dans l'effort investi pour la petite enfance, ou encore la musique à l'école, sujet dont il est le seul Parc à s'être emparé depuis de nombreuses années, mais aussi dans des opérations innovantes (brigade « Espèces exotiques envahissantes », contrat local de santé, Brenne box...). Ces actions, constituant une réelle plus-value pour le territoire, sont donc naturellement à poursuivre au regard de leur succès.

Conclusion : Plus-value et perspectives

4.

Dans ce moment-clé de révision de la Charte, l'ensemble des signataires de la Charte et les partenaires doivent être (re)mobilisés dans sa mise en œuvre, autour de ce projet de territoire, dont les objectifs ne pourront être atteints que si tous les acteurs y contribuent. Le Parc trouvera toute sa place en animation territoriale, assemblée de l'action publique et des initiatives, porteur de cohérence et d'expérimentations.

Si l'engagement financier des partenaires du Parc reste important et permet de faire vivre la structure et de conduire un programme d'actions diversifié, des évolutions significatives peuvent être relevées. Au niveau des modalités de financement, on note un développement des financements sur appels à projets, au détriment de modalités plus classiques. Les financements sur appels à projets se caractérisent par leur temporalité limitée et donc la difficulté de conduire des actions pérennes.

Malgré ces difficultés et ces défis, la plus-value du Parc de la Brenne est indéniable. Interrogés sur le sujet au cours des entretiens et des ateliers de concertation, les acteurs du territoire et partenaires du Parc identifient ainsi cette plus-value dans 4 domaines complémentaires principaux :

Une mise en valeur et une reconnaissance territoriale

Au travers des actions conduites sur le patrimoine culturel, naturel et la promotion touristique du territoire, le Parc a su valoriser des marqueurs forts, participant à la valorisation d'une identité en interne et à une notoriété au-delà de ses frontières. La construction de cette renommée s'appuie sur la mise en valeur des étangs de la Brenne, à travers des contributions significatives telles que la préservation, la recherche,

la valorisation touristique. Ensuite, la structuration touristique autour de Destination Brenne, qui a permis de rendre visible et accessible l'offre touristique, de la rendre attractive et actuelle. C'est également un bon exemple de réussite coopérative entre les acteurs du territoire.

Un acteur indispensable de la préservation des milieux naturels

Le travail conséquent mené sur les milieux naturels n'aurait pu être possible sans une action continue du Parc et la coopération avec ses partenaires. L'ampleur et la qualité des interventions du Parc (travail sur les étangs, prairies, lutte contre les espèces invasives, pour ne citer que les plus significatives) ont été possibles grâce à la mobilisation concrète de moyens humains et financiers. Il est aujourd'hui un acteur reconnu dans ce domaine. La prochaine Charte aura pour enjeu principal d'étendre les limites d'observation et d'intervention à l'ensemble du territoire du PNR de manière équilibrée.

Des moyens techniques au service du territoire et une mise en réseau

Sur ce territoire rural, doté de peu d'ingénierie, le Parc a joué un rôle d'appui technique apprécié par les communes et EPCI du territoire. Les équipes techniques sont reconnues pour leur implication, leur portage des valeurs du Parc et leurs convictions. Des actions significatives et impactantes ont ainsi pu être menées, notamment dans le domaine des actions socioculturelles. Le Parc tient également un rôle reconnu d'assemblé, de coordinateur qui permet de mettre en réseau les acteurs et impulser la dynamique de projets.





Parc
naturel
régional
de la Brenne

MAISON DU PARC
Le Bouchet
36300 ROSNAY

02 54 28 12 12
info@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr